



Convention TERRITORIALE Globale



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Laval Agglo

COMMUNES

Saint-Berthevin, Forcé, Parné-sur-roc, Beaulieu-sur-oudon,
La Brûlatte, Le Bourgneuf la Fôret, Le Genest saint Isle,
Loiron-Ruillé, Montjean, Port-Brillet, Saint Ouen des toits,
Saint Pierre la Cour

SIVU Parné-Forcé





Convention
TERRITORIALE
Globale



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de la Mayenne représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Evelynne GILLOT et par son Directeur, Monsieur Stéphane KERMARREC, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté d'agglomération **LAVAL AGGLO**, représentée par son Président, Monsieur **Florian BERCAULT**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil communautaire ;
- La commune de **SAINT BERTHEVIN** représentée par son maire Monsieur **Yannick BORDE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **FORCE** représentée par son maire Madame **Annette CHESNEL**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **PARNE SUR ROC**, représentée par son maire Monsieur **David CARDOSO**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Le SIVU **PARNE FORCE**, représentée par sa Présidente Madame **Stéphanie GAYRAUD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil ;
- La commune de **BEAULIEU-SUR-LOUDON**, représentée par son maire Monsieur **Anthony ROULLIER**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **LA BRULATTE**, représentée par son maire Monsieur **Jean-Louis DEULOFEU**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **LE BOURGNEUF LA FORET** représentée par son maire Monsieur **François BERROU**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **LE GENEST SAINT ISLE** représentée par son maire Madame **Nicole BOUILLON**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **LOIRON RUILLE** représentée par son maire Monsieur **Bernard BOURGEOIS**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **MONTJEAN**, représentée par son maire Monsieur **Vincent PAILLARD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **PORT BRILLET**, représentée par son maire Monsieur **Florian ROBIN**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **SAINT OUEN DES TOITS**, représentée par son maire Monsieur **Dominique GALLACIER**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- La commune de **SAINT PIERRE LA COUR**, représentée par son maire Monsieur **Michel PAILLARD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;



Ci-après dénommé « COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES) » ;

et

- L'association **Ça coule de source**, représentée par sa Co-présidente, **Priscilla TESNIERE** ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Mayenne en date du **22 novembre 2022** concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes : figurant en annexe 6 de la présente convention.

Collectivité	Date délibération
Laval Agglo	19/12/2022
Saint-Berthevin	15/12/2022
Forcé	
Parné-sur-roc	29/11/2022
Beaulieu-sur-oudon	11/10/2022
La Brûlatte	21/11/2022
Le Bourgneuf la Fôret	10/10/2022
Le Genest saint Isle	08/11/2022
Loiron-Ruillé	06/12/2022
Montjean	24/11/2022
Port-Brillet	17/11/2022
Saint Ouen des toits	16/11/2022
Saint Pierre la Cour	22/11/2022
SIVU Parné forcé	06/12/2022



PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux



allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- **Les caractéristiques territoriales suivantes :**

Ces données sont comparées à deux échelles : Laval agglo et département. Les constats peuvent nuancer selon les communes.

Démographie :

Population et ménages

Indicateurs	CA Laval Agglomération	Mayenne
Population	114 340	307 062
Densité de population (hab/km ²)	166,7	59,3
Superficie (km ²)	686,1	5 175,2
Nombre de ménages	51 848	135 257

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019

Evolution annuelle moyenne de la population

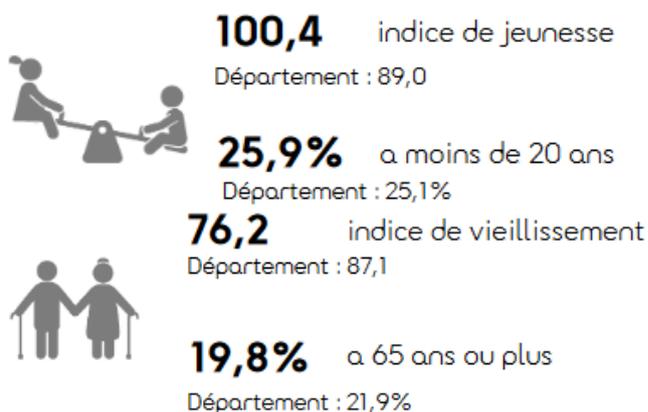
Indicateurs	CA Laval Agglomération	Mayenne
Variation de population (%)	0,28	- 0,02
- due au solde naturel (%)	0,41	0,11
- due au solde entrées/sorties (%)	- 0,13	- 0,13

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2013-2019

Taux annuel moyen de variation de la population entre 2013 et 2019 : +0,3 % sur Laval agglo (0 sur le département) lié à un taux de solde naturel de 0,4% (0,1% sur le département). Ce qui veut dire que le nombre de naissances compensent davantage le nombre de décès sur l'agglo que sur le département.

Evolution des naissances domiciliées, selon différentes périodes :

	2014 - 2021	2018-2021	2019-2021
LAVAL AGGLO	-4%	5%	2%
DEPT MAYENNE	-14%	-1%	1%



La dynamique démographique est plus favorable pour le territoire de Laval Agglo que sur le département. La population y est plus proportionnellement plus jeune (100,4 indice de jeunesse > département).

Selon l'insee, la taille moyenne des ménages sur l'agglo est de 2,16 contre 2,21 en Mayenne.

Petite enfance :

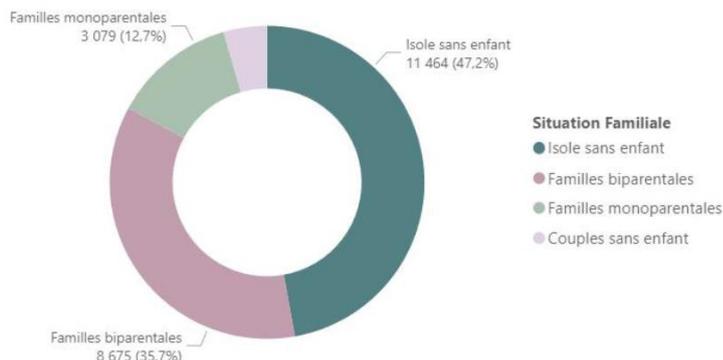
- +0,5% enfants caf et msa < 3 ans entre 2019 et 2021 (-0,5% sur le département)
- 0,3% Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans (-1% sur le département)
- 13,5% de familles monoparentales (contre 10,8% sur le département)
- +2% Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH (+1,2% sur le département)
- +4,5% enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus (+2,6% sur le département)

Enfance / jeunesse :

La répartition par tranche d'âge est semblable sur l'Agglo que sur le département. Globalement, les 6/17 ans augmentent sensiblement sur l'Agglo (+1%) tandis qu'ils diminuent sur le département (-1%) entre 2017 et 2020. A noter une diminution moins importante des 6/11 ans sur l'Agglo (-1%) que sur le département (-3%). Entre 2017 et 2020, les 2 territoires connaissent une augmentation autour de 2% d'ados (12/17ans).

Les enfants de l'agglo vivent davantage dans des familles monoparentales et à bas revenus (21,7% des 6/17 ans)

Parentalité/ familles :



L'agglomération compte 11 754 familles allocataires avec enfants. La répartition selon la structure familiale des foyers allocataires est sensiblement la même sur l'Agglo que sur le département. Près de la moitié des foyers allocataires ont au moins un enfant à charge.



- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes (cf. liste annexe 2)
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

Socle commun prioritaire à l'ensemble des territoires :

- Gouvernance du projet de territoire : La place du/des chargés de coopération.
- Petite enfance : Offre d'accueil du jeune enfant, couverture territoriale relais petite enfance, ...
- Enfance / jeunesse : Accessibilité des services notamment des accueils de loisirs sans hébergement.
- Parentalité : Maillage des offres de soutien aux parents dans leur fonction éducative.

D'autres champs d'intervention seront abordés au cours de ce projet :

- Animation de la vie sociale : Complémentarité des interventions des structures et maillage territorial

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :

- l'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants à l'échelle des communes avec une vision élargie à l'agglo pour s'adapter aux bassins de vie des familles,
- couverture des communes dépourvues de Relais petite enfance, réflexion à porter sur l'ensemble de LAVAL AGGLO,
- Accessibilité des services enfance/jeunesse
- Coordination des différentes politiques dont la politique jeunesse à l'échelle de l'agglo,
- l'accès aux droits et aux services : à définir
 - le cadre de vie : à définir: à définir
 - la lutte contre l'exclusion : à définir
 - l'accompagnement des familles en difficulté;
 - l'accès et le maintien dans le logement : à définir,
 - l'aide à domicile des familles : à définir
 - la médiation familiale : à définir

Les objectifs communs de développement doivent faire le lien avec le projet de territoire agglo 2020-2026, reprenant une partie des champs partagés (notamment le logement).

- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs :

Chaque commune est compétente sur les champs cités et gère directement ou subventionne des associations pour l'organisation de services sur leur territoire.

En **petite enfance**, chaque collectivité ou groupement de communes gère ses équipements type multi-accueils, relais petite enfance, ...



Le service RPE est spécifique sur Laval agglo car suite à la fusion avec la communauté de communes du Pays de Loiron qui gérait un RPE intercommunal, le RPE Pays de Loiron a été repris par Laval Agglo et d'autres RPE couvrent une partie du territoire à des échelles communales ou en regroupement de communes.

En **enfance/jeunesse**, la plupart des communes gère son propre accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire, voire Ados. L'association Ça Coule de source gère un accueil de loisirs extrascolaire, périscolaire et Ados et est soutenue par différentes communes dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs (Port-Brillet, la Brûlatte, Launay-Villiers, Olivet).

Le SIVU Parné Forcé gère l'accueil de loisirs extrascolaire pour les communes de Forcé et Parné.

En **parentalité**, le territoire de L'agglo est couvert de manière hétérogène. Des actions telles qu'un lieu d'accueil enfant parent ou contrat local d'accompagnement à la scolarité ne couvrent que partiellement le territoire à échelle communale.

En matière **d'animation de la vie sociale**, le territoire n'est pas totalement couvert. Les espaces de vie sociale et les centres sociaux ne couvrent que quelques communes ou quartiers (Laval), compétentes.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Mayenne et les collectivités souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;



- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale ;
- Favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La communauté de communes ou les communes mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance,
- L'enfance,
- La jeunesse,
- La parentalité,

Les champs d'intervention suivants n'ont pas été approfondis dans le cadre du diagnostic. Ils devront être travaillés sur la durée de la présente convention. Il s'agit :

- L'accès aux droits et aux services,
- L'inclusion numérique,
- L'animation de la vie sociale,
- Le handicap,
- Le logement,
- L'accompagnement social, ...

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :**
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;



- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :**
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :**
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

ENJEU 1 : Gouvernance

Axe 1 : Déployer les moyens humains nécessaire à la coordination des projets de territoire

Axe 2 : Assurer un pilotage adapté des projets de territoire

ENJEU 2 : Autour de la petite enfance

Axe 1 : Couvrir l'ensemble du territoire par une offre Relais petite enfance

Axe 2 : Enrichir les offres existantes en faveur des assistants maternels, des gardes à domicile et des parents

Axe 3 : Maintenir ou développer un niveau d'offre pérenne et viable d'accueil petite enfance sur le territoire

ENJEU 3 : Autour de l'enfance jeunesse

Axe 1 : Garantir l'accessibilité aux services enfance jeunesse

Axe 2 : Adapter l'offre jeunesse aux besoins des jeunes

ENJEU 4 : Autour de la parentalité

Axe 1 : Déployer les offres de soutien à la fonction parentale sur le territoire

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le



soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Mayenne et les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et des collectivités signataires et associées.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et les collectivités ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.



Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration



d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.



Convention
TERRITORIALE
Globale



Fait à LAVAL

Le 19/12/2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne Stéphane KERMARREC	La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne Evelynne GILLOT	Le Président de Laval Agglo Florian BERCAULT	Le Maire de commune de Saint-Berthevin Yannick BORDE
Le Maire de commune de Forcé Annette CHESNEL	Le Maire de commune de Parné-sur-roc David CARDOSO	La Présidenta du SIVU Parné forcé Stéphanie GAYRAUD	Le Maire de commune de Beaulieu-sur-oudon Anthony ROULLIER
Le Maire de commune de La Brûlatte Jean-Louis DEULOFEU	Le Maire de commune de Le Bourgneuf la Forêt François BERROU	Le Maire de commune de Le Genest saint Isle Nicole BOUILLON	Le Maire de commune de Loiron-Ruillé Bernard BOURGEAIS
Le Maire de commune de Montjean Vincent PAILLARD	Le Maire de commune de Port-Brillet Fabien ROBIN	Le Maire de commune de Saint Ouen des toits Dominique GALLACIER	Le Maire de commune de Saint Pierre la Cour Michel PAILLARD



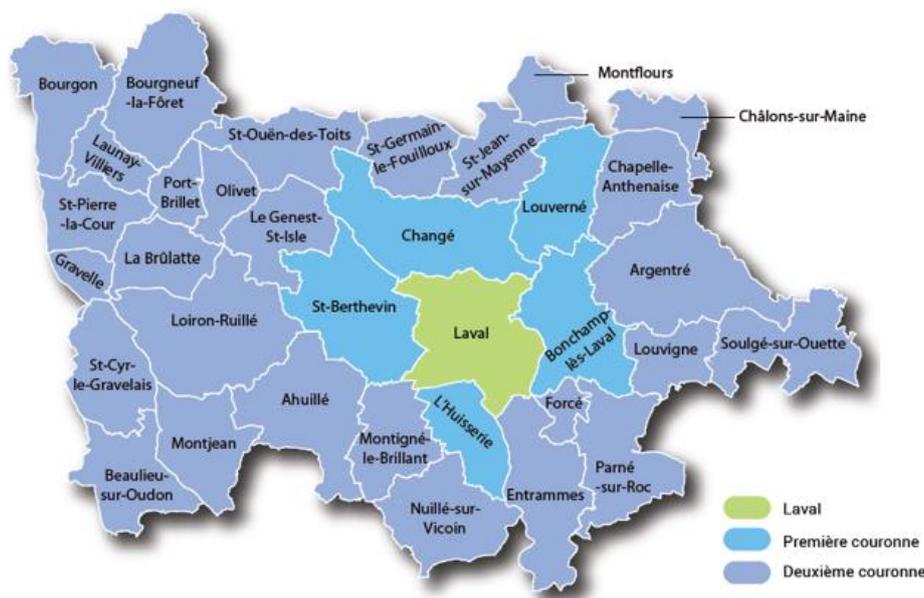
**Convention
TERRITORIALE
Globale**



ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

Le diagnostic est élargi à l'échelle de l'agglomération lavalloise. Il s'appuie sur les données froides de la Caf et des données issues de l'analyse des besoins sociaux Laval Agglo réalisée en juin 2022 (dont sources Caf, Cpm, Dares, Pôle emploi, impôts, recensement de la population, ...).

1-Le territoire



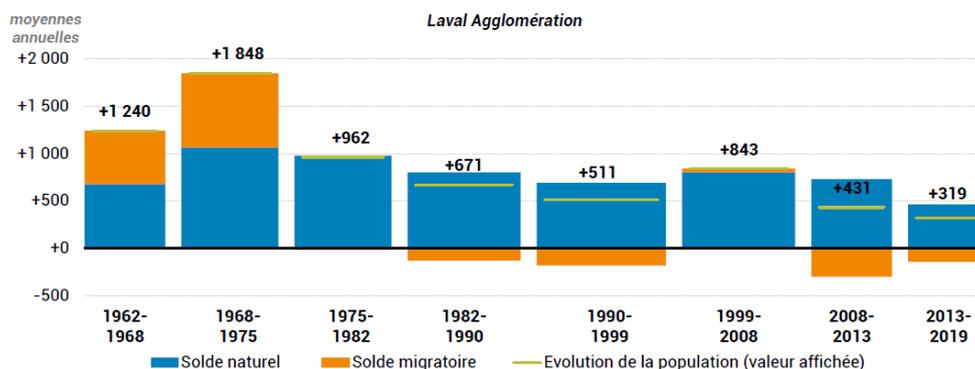
Le territoire de Laval agglo regroupe **34 communes** dont 5 sur la première couronne, à proximité immédiate de la Ville centre de Laval.

Il est issu de la fusion entre la communauté de communes du Pays de Loiron et La communauté d'agglomération de Laval depuis le 1^{er} janvier 2019.

1-La population / démographie

Soldes migratoires et naturels, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2019 - Traitements © Compas



114 340 habitants au 1er janvier 2019

2013-2019

$$+0,3\% \text{ Évolution annuelle de la population} = +0,4\% \text{ Évolution annuelle due au solde naturel} + -0,2\% \text{ Évolution annuelle due au solde migratoire}$$



Taux d'évolution de la population entre 2013 et 2019 en %

Source : Insee, RP 2013-2019 - Traitements © Compas

Moyenne de Laval Agglomération : + 1,7%

- Augmentation > + 10%
- Entre +5% et +10%
- Entre 0% et +5%
- Diminution > -0,1%

Globalement, Laval agglomération porte une dynamique positive de la population.

La partie Nord-est et Est de l'agglomération est favorisée au détriment de Laval et de la partie nord-ouest et sud.

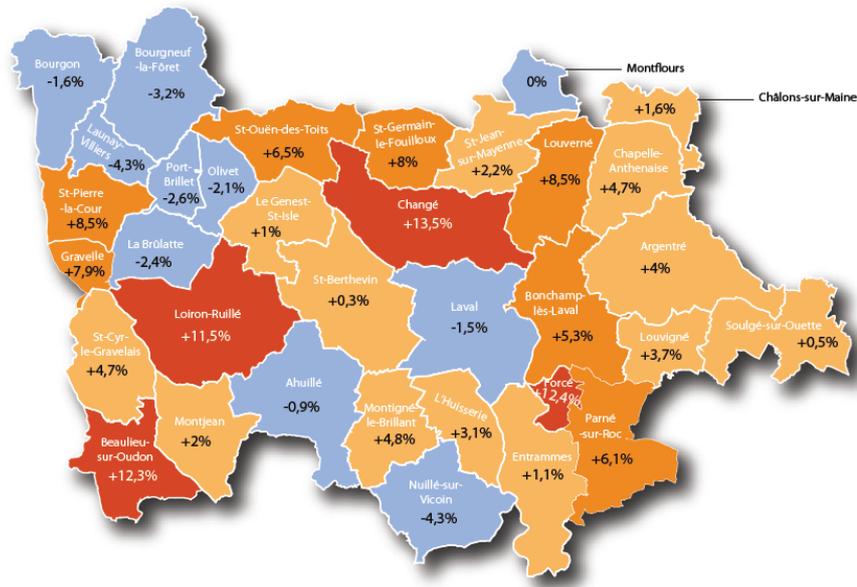
Ces évolutions démographiques sont à mettre en perspective avec la politique de l'habitat des communes.

En effet, la commercialisation future de parcelles de lotissement peut influencer l'évolution de la population.

Nous constatons que l'évolution en baisse coïncide avec le départ de familles avec enfants vers d'autres communes entre 2017 et 2018 (Le Bourgneuf la Foret, Launay Villiers, Laval, Nuillé sur Vicoin).

Laval Agglomération : +1,7%

- Laval -1,5%
- Première couronne +5,7%
- Deuxième couronne +3,2%

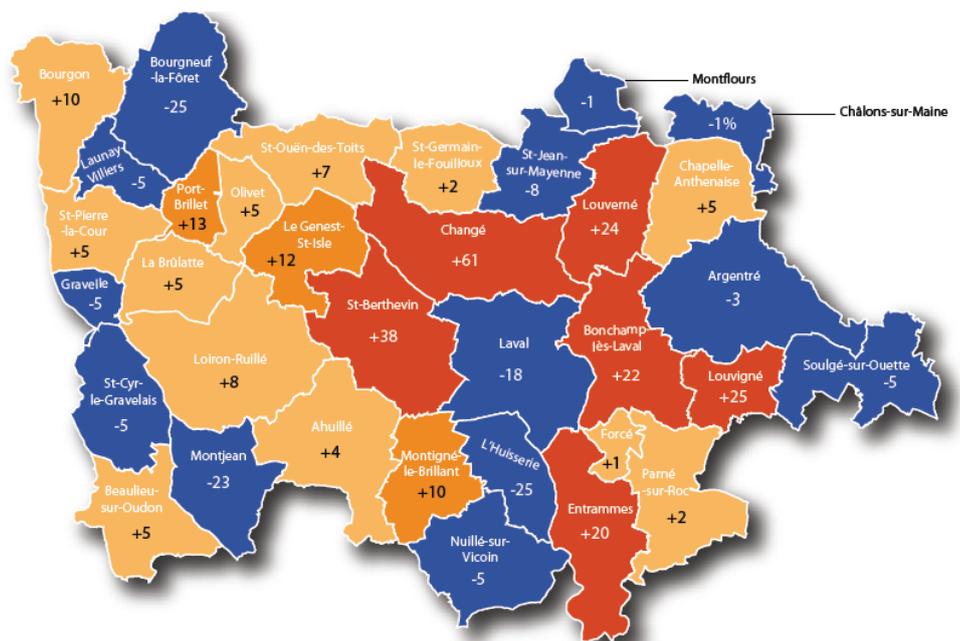


Solde migratoire des familles avec enfants entre 2017 et 2018

Source : Insee, RP 2017-2018 - Traitements © Compas

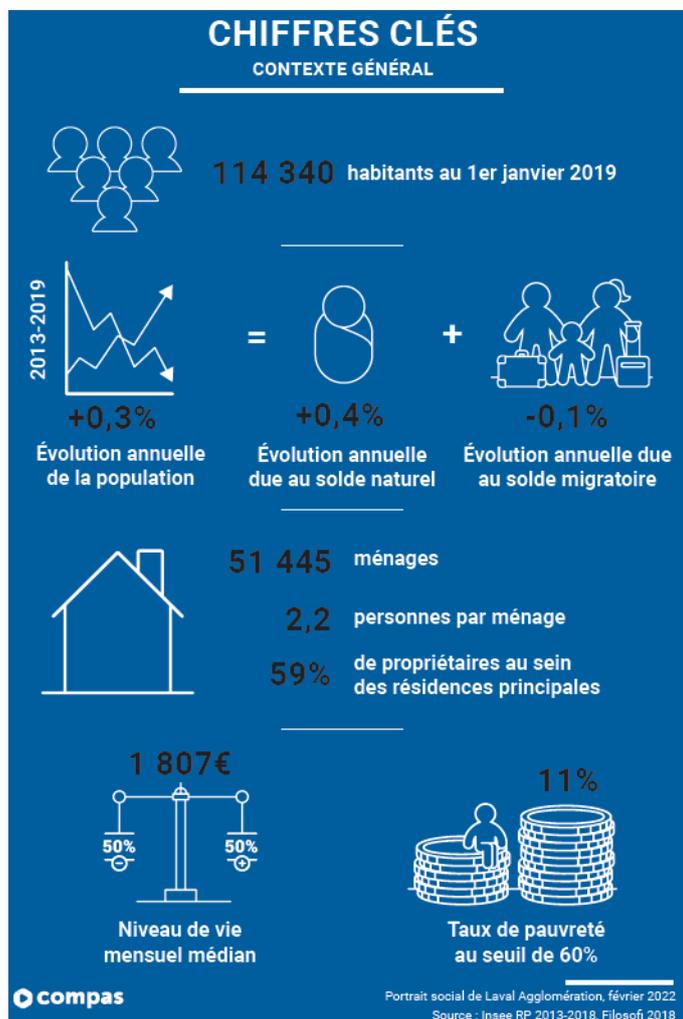
Moyenne de Laval Agglomération : + 5 familles

- > +20 familles
- Entre +10 et +20 familles
- Entre +1 et +10 familles
- solde négatif < -1 familles





Les enjeux autour des dynamiques de peuplement repérés dans l'analyse des besoins sociaux LAVAL



Le territoire

• Quel développement du territoire ?

8% de nouveaux arrivants sur leur commune de résidence.

Une grande majorité de ménages **propriétaires** de leur logement en 1ère et 2ème couronne. Une augmentation du **parc locatif social** importante en 1ère couronne.

Une mobilité résidentielle des populations avec à Laval :

- des arrivées depuis l'extérieur de l'Agglomération plus fréquentes que les départs
- et des départs de lavallois vers les 1ère et 2ème couronne plus nombreux que les arrivées de ces secteurs .

Des enjeux autour du peuplement, des trajectoires résidentielles, de l'accueil de populations nouvelles, du repérage des nouveaux habitants... ?

Les habitants

• Quels effets des modifications de peuplement ?

Une **taille moyenne des ménages qui augmente avec l'éloignement de la ville centre**, signe d'une population très familiale en 1ère et 2ème couronne.

Une modification des structures familiales avec une augmentation de la monoparentalité.

Une augmentation de l'isolement résidentiel pour les retraités mais aussi les actifs (inclut les parents séparés).

Une augmentation du nombre d'étudiants vivant seul en logement ordinaire (+300 en 10 ans).

Une diminution du nombre de jeunes adultes y compris à Laval.

Une réflexion à mener sur l'adaptation du parc résidentiel à l'évolution de la typologie des ménages et la prise en compte des besoins des jeunes adultes ?



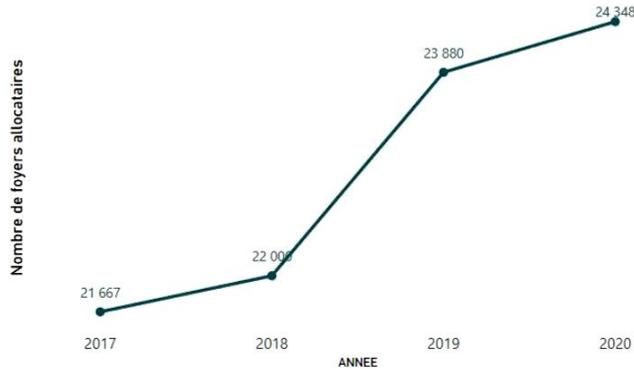
Zoom sur la population allocataire Caf :

ZONE REVITALISATION RURALE : Tout | DEPARTEMENT : 53 - MAYENNE | EPCI : 200083392 - CA LAVAL AGGLOMERATION | COMMUNE : Tout

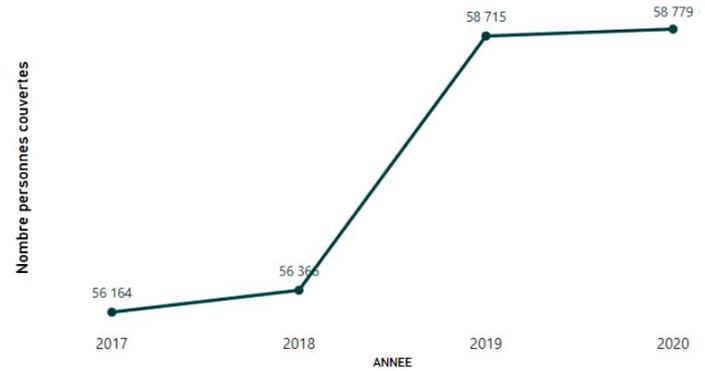
Évolution allocataires

Sources : BCA décembre aaaa, BCE aaaa-1 ([Informations sources et données](#))

Evolution du nombre de foyers allocataires



Evolution du nombre personnes couvertes



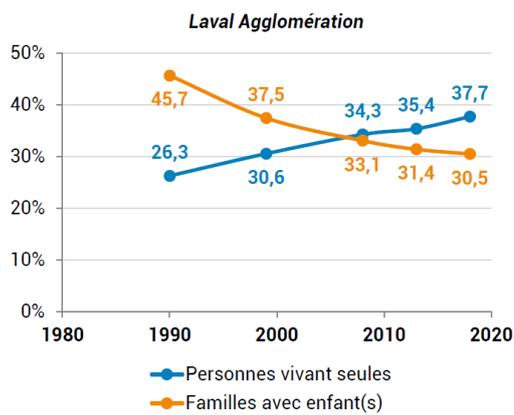
ANNEE	NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	NOMBRE PERSONNES COUVERTES	RP EXPLOITATION PRINCIPALE POPULATION	TAUX DE COUVERTURE
2017	21 667	56 164	112 482	49,9 %
2018	22 000	56 366	112 762	50,0 %
2019	23 880	58 715	112 937	52,0 %
2020	24 348	58 779	113 593	51,7 %

En corrélation avec la dynamique démographique, le nombre de foyers allocataires a augmenté sur Laval Agglo. Aujourd’hui une personne sur deux habitant Laval Agglo est couverte par une prestation de la Caf.

2- Les familles

Évolution de la part des familles avec enfant(s) parmi les ménages

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas



DÉFINITIONS

Famille monoparentale : famille constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s).

Famille nombreuse : famille constituée d'au moins trois enfants.

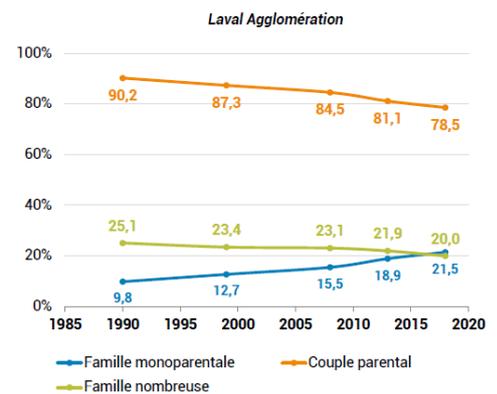
31% des ménages sont des familles avec enfant(s)

Part des familles parmi les ménages en 2018

- Laval 22,9%
- Première couronne 34,5%
- Deuxième couronne 41,0%

Type de familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas





Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en 2018

Source : Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

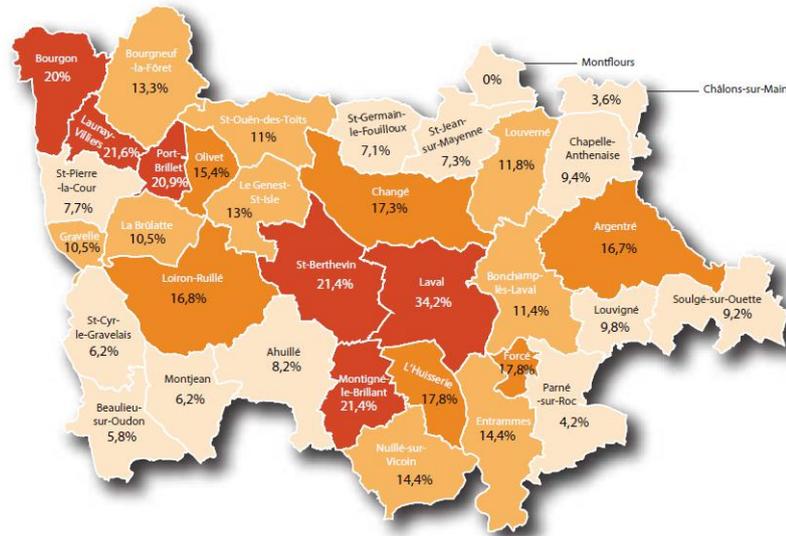
Moyenne de Laval Agglomération : 21,5 %

- Plus de 20%
- Entre 15% et 20%
- Entre 10% et 15%
- Moins de 10%

3 367 fam. monoparentales
21%

Part des familles monoparentales en 2018

- Laval 34,2%
- Première couronne 16,2%
- Deuxième couronne 12,2%



Le taux de familles monoparentales est de 21% sur l'agglomération, mais des communes sont plus touchées que d'autres. C'est le cas des communes en rouge sur la carte, notamment Laval, qui de par son nombre important de familles pèse dans les données de l'agglomération. Au contraire d'autres communes en sont bien loin. Dans certaines communes le poids des familles monoparentales est beaucoup moins élevé. Parmi les plus bas : Parné (4,2%), Montflours (0%).

Zoom sur la population allocataire Caf :

ANNEE: 2020 | ZRR: Tout | DEPARTEMENT: 53 - MAYENNE | EPCI: 200083392 - CA LAVAL AGGLOMERATION | COMMUNE: Tout

Démographie, population et prestations allocataires

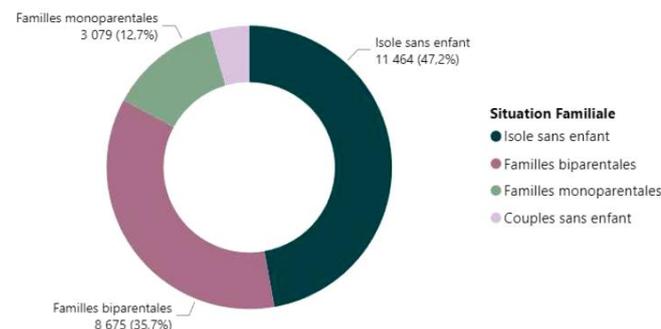
Sources : BCA décembre aaaa, BCE aaaa-1 (Informations sources et données) / Info BCA_1219 : Écart "Total Allocataires et Répartition selon configuration familiale"

NOMBRE PERSONNES COUVERTES	58 779
NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	24 348
RP EXPLOITATION PRINCIPALE POPULATION	113 593

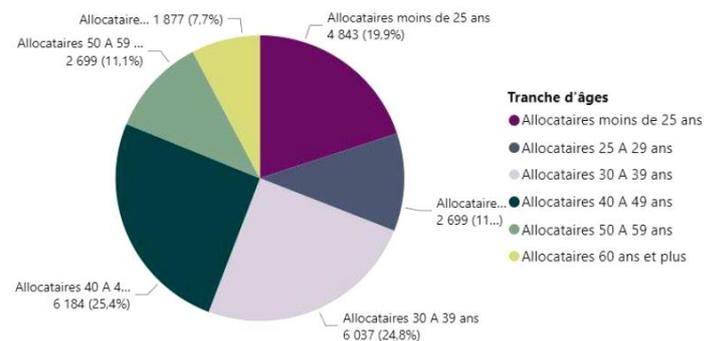
Taux de couverture de la population par les CAF : 51,7 %

Pour en savoir plus : Glossaire

Structure familiale des foyers allocataires



Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier





La structuration familiale des allocataires est sensiblement la même que celle du département. Les isolés sans enfant sont un peu plus représentés (47% Agglo et 42% Mayenne) mais cette donnée est largement influencée par le taux de la ville centre Laval (61%). Sans la ville de Laval, le taux descend à 28% par exemple, en faveur des familles biparentales qui représentent 56% des foyers sur l'agglo (hors Laval) contre 36% Laval compris.

ANNEE: 2020 | ZRR: Tout | DEPARTEMENT: 53 - MAYENNE | EPCI: 200083392 - CA LAVAL AGGLOMERATION | COMMUNE: Tout

Démographie, population et prestations allocataires

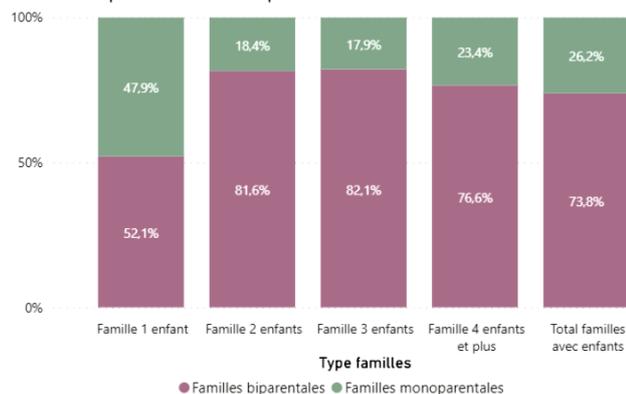
Nombre de familles allocataires et enfants

Familles allocataires	Nombre de familles	En %
Famille 1 enfant	3 014	25,6 %
Famille 2 enfants	5 645	48,0 %
Famille 3 enfants	2 343	19,9 %
Famille 4 enfants et plus	752	6,4 %
Total familles avec enfants	11 754	100,0 %

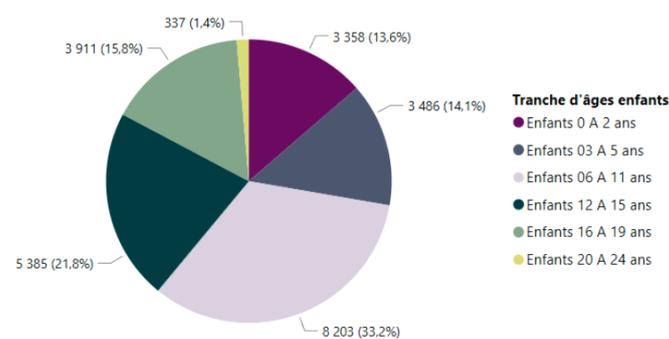
Nombre d'enfants selon les tranches d'âges du CEJ

Tranche d'âges enfants	Nombre d'enfants
Enfants 0 A 2 ans	3 358
Enfants 03 A 5 ans	3 486
Enfants 06 A 11 ans	8 203
Enfants 12 A 15 ans	5 385
Enfants 16 A 19 ans	3 911
Enfants 20 A 24 ans	337
Total	24 680

Familles bi-parentales et monoparentales selon le nombre d'enfants



Répartition des enfants selon les tranches d'âges du CEJ



Parmi les familles allocataires avec enfant, un quart sont monoparentales (18% hors Laval) et presque la moitié a 2 enfants à charge.

En Mayenne, le taux de monoparentalité parmi les familles allocataires avec enfants est de 23% et 49% ont 2 enfants.

La monoparentalité est davantage représentée dans les familles avec 3 enfants.



ANNEE: 2020 | ZRR: Tout | DEPARTEMENT: 53 - MAYENNE | EPCI: 200083392 - CA LAVAL AGGLOMERATION | COMMUNE: Tout

Démographie, population et prestations allocataires

Nombre de foyers allocataires et population INSEE

Foyers allocataires	24 348
Foyers allocataires à bas revenus	5 904
Personnes couvertes	58 779
Personnes couvertes à bas revenus	12 994
Population INSEE moins de 65 ans	91 816

Foyers allocataires et population à bas revenus (en %)

Part des foyers allocataires à bas revenus	24,2 %
Part des personnes couvertes CAF à bas revenus	22,1 %
Taux de bas revenus (population moins de 65 ans)	14,2 %

ANNEE SEUIL
 2020 1105 [Définition](#)

Structure familiale des foyers allocataires

Structure familiale	Total foyers allocataires	Dont à bas revenus
Couples sans enfant	1 083	260
Familles biparentales	8 675	1 086
Familles monoparentales	3 079	1 509
Isolés sans enfant	11 464	3 049

Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	3 358	805	24,0 %
03-5 ans	3 486	835	24,0 %
06-11 ans	8 203	1 692	20,6 %
12-15 ans	5 385	1 139	21,2 %
16-17 ans	2 351	625	26,6 %
TOTAL	22 783	5 096	22,4 %

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



● Bas revenus ● Non bas revenus

Le taux de bas revenus parmi la population de moins de 65 ans est de 14,2% sur l'agglo contre 11,8% en Mayenne.

Encore une fois, ce taux est fortement influencé par les données de la Ville centre, qui s'élève à 23%.

Sur l'agglo (hors Laval), ce taux s'élève à 7,2% et devient inférieur à celui du département. Certains territoires se retrouvent même en dessous de ce taux (exemple : Parné-Forcé 6,5%)

Définition du bas revenu :

Les données sur les allocataires à bas revenus concernent seulement les allocataires dits de « référence » pour lesquels la Caf peut avoir connaissance des ressources. Ne sont pas donc pris en compte ; Parmi ces allocataires dits " de référence», les « foyers allocataires à bas revenus » sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le Revenu par Unité de Consommation (RUC) du foyer allocataire appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur à un seuil, défini comme « seuil de bas revenus ».

Comme le seuil de pauvreté, le seuil de bas revenus est estimé par l'Insee mais ces deux concepts présentent cependant un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment).

Le seuil de bas revenus à 60% est un concept de revenu mais calculé avant impôt et utilisant une échelle d'équivalence proche de l'échelle d'équivalence dite « OCDE modifiée » soit :

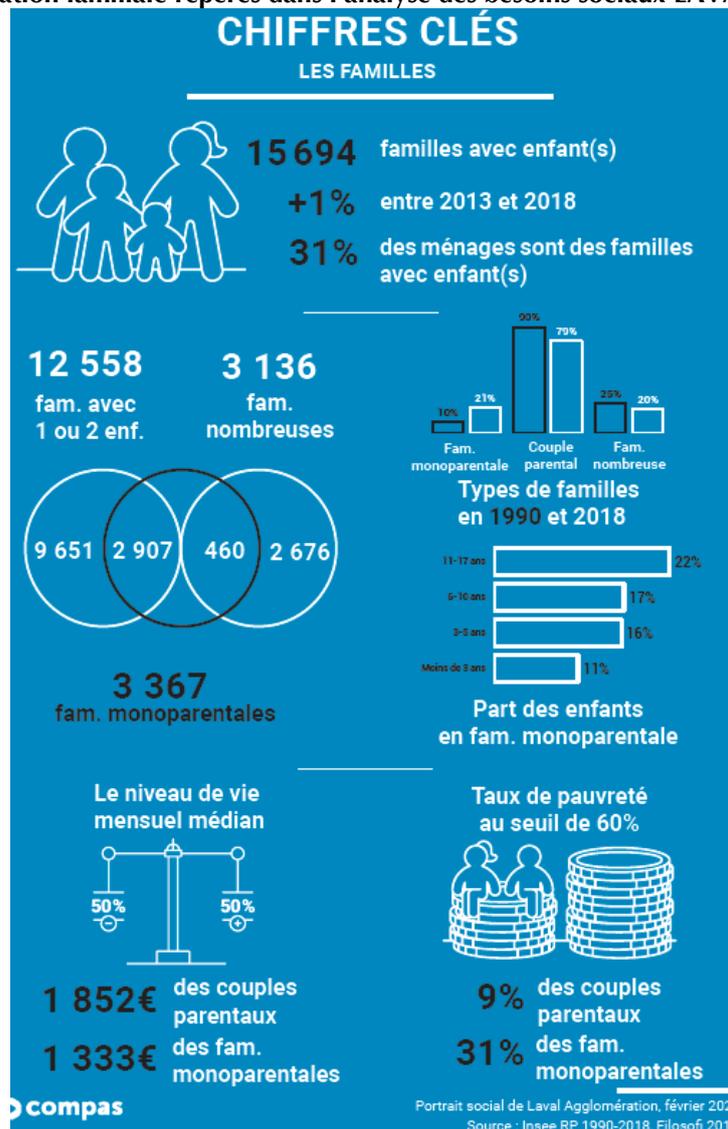
- 1 pour le premier adulte,
- 0,5 pour toute autre personne de 14 ans et plus,
- 0,3 pour toute autre personne de moins de 14 ans

Un coefficient de 0,2 pour les familles monoparentales est rajouté dans l'échelle d'équivalence Caf .

ANNEE SEUIL
 2020 1105



Les enjeux pour la population familiale repérés dans l'analyse des besoins sociaux LAVAL AGGLO



Les services aux familles

- Quelle accessibilité des services aux familles ?

Une **augmentation du nombre de familles** associée à une augmentation de la monoparentalité, à l'image des tendances nationales.

Des taux d'activité des parents, et de **bi-activité** au sein des couples plutôt élevés, et des parents non lavallois quittant leur commune pour rejoindre leur **lieu de travail**.

Un taux de couverture en modes de garde du jeune enfant relativement élevé, mais qui reste faible en établissement d'accueil du jeune enfant

Un faible **niveau de vie** chez les familles monoparentales au regard des autres catégories de ménages.

Des enjeux autour des services aux familles (modes de garde, centre de loisirs, activités culturelles et sportives, ...), de l'adaptation des horaires et des politiques de tarifications ?

La monoparentalité

- Quelles réponses spécifiques aux situations de séparation et de monoparentalité ?

Une augmentation du nombre et de la part des familles monoparentales. Un tiers de **familles monoparentales** à Laval.

Un solde migratoire des familles monoparentales positif mais de grandes différences selon les secteurs :

- un solde positif en 1ère et très positif à Laval
- un solde négatif en 2ème couronne

Une proportion d'enfants vivant en famille monoparentale en **augmentation au fil de l'âge**.

Une augmentation du nombre d'**enfants vivant en famille monoparentale** chez les pré-adolescents et adolescents.

Une réflexion à mener sur l'adaptation du parc résidentiel à l'évolution de la typologie des familles avec des besoins de logements accessibles aux familles monoparentales notamment (y compris pour le parent non gardien) ?



ANNEE: 2020 | ZRR: Tout | DEPARTEMENT: 53 - MAYENNE | EPCI: 200083392 - CA LAVAL AGGLOMERATION | COMMUNE: Tout

Démographie, population et prestations allocataires

Nombre d'allocataires par groupe de prestations versées au 31 décembre N

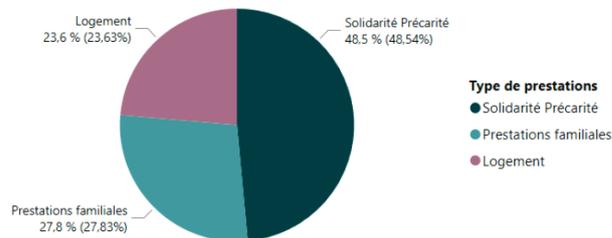
Prestations versées	EFFECTIF	En %
AAH	1 766	7,3 %
AEEH	794	3,3 %
Allocations familiales	8 833	36,3 %
Logement	11 435	47,0 %
PAJE	3 267	13,4 %
PPA	8 382	34,4 %
RSA	1 980	8,1 %
RSO	0	0,0 %
Solidarité enfance jeunesse	5 765	23,7 %

Données complémentaires : [Poids financier de la caf](#)

[Enfance et jeunesse](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le [Cafdata](#)

Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations (Part des allocataires par type de prestations)



Un allocataire (ou foyer allocataire) peut percevoir plusieurs prestations. Le tableau ci-dessus donne le nombre d'allocataires selon la (ou les) prestations perçue(s). **Un allocataire peut donc être comptabilisé dans un ou plusieurs groupes de prestations.**

Le groupe Solidarité Enfance et Jeunesse comptabilise les foyers allocataires percevant au moins une des trois prestations suivantes : ASF, ARS ou AJPP.

Dans le groupe **Allocations familiales** sont comptabilisés les foyers allocataires percevant des Allocations familiales avec ou sans modulation.

Le groupe **Logement** comptabilise les foyers allocataires percevant une aide au logement : ALF, ALS ou APL.

RSA : il s'agit du nombre total de foyers allocataires percevant le RSA. Au 1er janvier 2016 la **PPA** a remplacé l'une des composantes du RSA (RSA activité).

PPA : nombre total de foyers allocataires percevant la prime d'activité.

La **PAJE** comptabilise les allocataires percevant au moins une des composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant.

Définition de la typologie des prestations

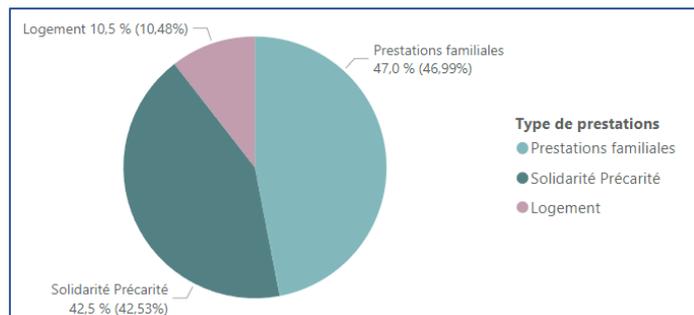
Les prestations sont classées selon leur « degré de précarité », les allocataires ne sont comptabilisés que dans une seule catégorie selon la prestation perçue.

La catégorie Solidarité-Précarité comprend : l'allocation aux adultes handicapés (AAH et compléments éventuels), le Revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité (PPA) le Revenu de solidarité Outre-mer (RSO), l'allocation de soutien familial (ASF) ou une des trois prestations internationales (l'allocation différentielle -ADI-, le complément différentiel -CDI- ou l'allocation migrants -AMI-).

La catégorie logement comprend : allocation logement à caractère familial-ALF-, ou allocation logement à caractère social -ALS- ou aide personnalisée au logement-APL.

La catégorie Prestations familiales comprend : la Prestation d'Accueil du jeune Enfant(PAJE), des allocations familiales (AF), le complément familial (CF), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'allocation de rentrée scolaire (ARS), l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) y compris le complément éventuel).

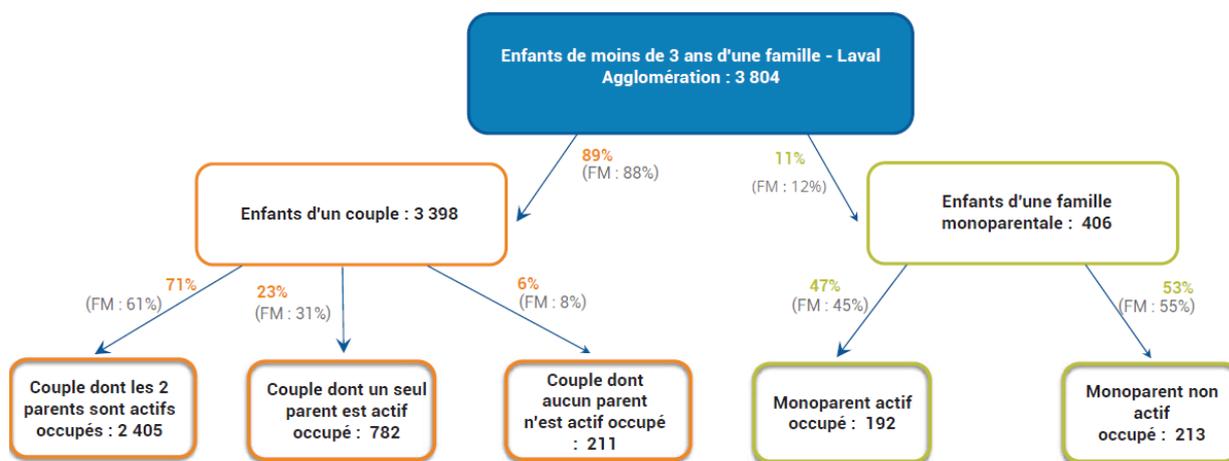
Zoom sur l'agglomération hors Laval >>



3- La petite enfance

Enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

Source : Insee, RP 2018 - Traitements © Compas



FM = France métropolitaine

68% des moins de 3 ans ont un besoin impératif de mode de garde



11% des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale (soit 406 enfants) : le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé.

Evolution du public potentiel

TERRITOIRES Années	53 CA LAVAL AGGLOMERATION				MAYENNE	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Enfants Caf & Msa < 3 ans	3 513	3 517	3 549	+0,5 % =	8 715	-0,5 % =
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	1 048	1 077	1 090	+2,0 % =	2 468	+1,2 % =
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	776	821	847	+4,5 % ↗	1 611	+2,6 % ↗
% enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	22,1 %	23,3 %	23,9 %	+0,9 =	18,5 %	+0,6 =
% des 1ères naissances Caf & Msa < 1 an	39,8 %	36,9 %	35,2 %	-2,3 ↘	36,9 %	-0,4 =
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	3 220	3 212	3 203	-0,3 % =	8 001	-1,0 % =
Dont monoparents	418	415	433	+1,8 % =	868	+4,0 % ↗
Dont % de monoparents	13,0 %	12,9 %	13,5 %	+0,3 =	10,8 %	+0,5 =
Dont tous les parents Caf travaillent	1 902	1 857	1 934	+0,8 % =	4 913	-0,3 % =
Dont % des parents Caf qui travaillent	59,1 %	57,8 %	60,4 %	+0,7 =	61,4 %	+0,4 =

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération est relativement stable plutôt tendance à la hausse, tout comme le nombre de naissances (+2% entre 2019 et 2021).

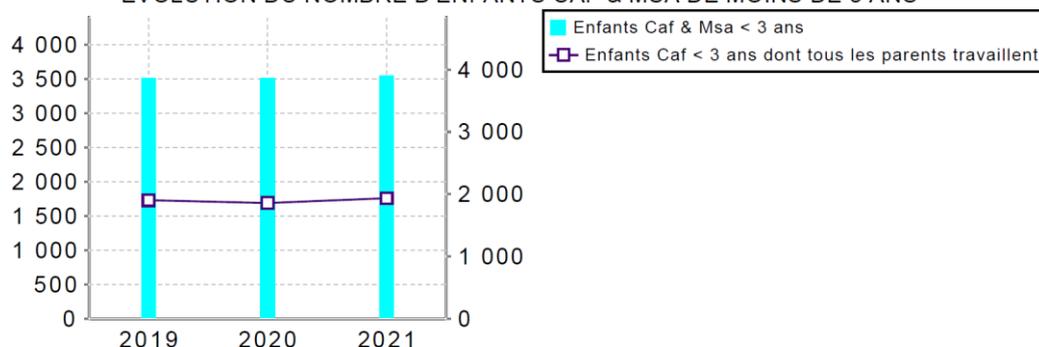
Néanmoins la dynamique des naissances change d'une commune à une autre. Par exemple, Loiron connaît une franche augmentation des naissances en passant de 29 en 2019 à 48 en 2021. D'autres ont connu une chute en 2020 pour repartir en 2021 (le Genest : 21 en 2019, 17 en 2020 puis 26 en 2021 ; Port Brillet : 21, 17 puis 23 naissances ; Le Bourgneuf : 15, 10 puis 13 naissances).

Ces données sont confortées par l'évolution annuelle moyenne du nombre d'enfants d'allocataires CAF et MSA de moins de 1 an sur les 3 dernières années à partir de 2019 qui est en hausse de 1,6% en moyenne par an sur l'agglomération, contre des baisses en Mayenne et en France. 2 communes ressortent particulièrement dans une dynamique positive : Forcé (+24,7% et Loiron Ruillé (+26,2%).

Selon les données Caf, le poids des enfants de moins de 3 ans vivant dans foyer monoparental est influencé par celui de 2 territoires importants : Laval et St Berthevin. En effet, à St Berthevin, 10% des enfants de moins de 3 ans vivent avec un seul parent. Au contraire, d'autres communes ne semblent pas touchées par ce phénomène (Parné) ou peu touchées (2% au Genest St Isle, 3% à Forcé et à Loiron Ruillé, 4% à St Ouen des Toits, 5% à St Pierre la Cour, 6% au Bourgneuf la Foret et à Port-Brillet, 7% à Beaulieu sur Oudon et 9% à Montjean).



EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS CAF & MSA DE MOINS DE 3 ANS



Epci 53 CA LAVAL AGGLOMERATION 2021

SOURCES : CNAF, CCMSA, IMAJE

Sur l'agglomération, 100 enfants de moins de 3 ans, 68 vivent dans des foyers où tous les parents travaillent. C'est 15 points supérieurs à Laval, tandis que la part est plus élevée dans les autres communes : 62% St Berthevin, 74% Beaulieu, 77% Loiron et Port Brillet, 88% St Ouen des toits, 90% Forcé, 93% Parné, 100% pour les autres (Le Bourgneuf, La Brulatte, Le Genest, Montjean et St Pierre la Cour). La plupart vivent au sein d'un couple parental.

Sur l'agglomération, sur 100 enfants de moins de 3 ans vivant au sein d'une famille dont tous les parents travaillent, 92,6% vivent dans un couple parental et cela concerne près de 9 enfants sur 10 pour l'ensemble des communes du territoire signataire.

Globalement, le taux de parents actifs occupés augmente au fur et à mesure que la tranche d'âge augmente comme le montre le tableau ci-dessous :

	Taux de parents CAF actifs occupés par tranches d'âge des enfants		
	Avec enfants de moins de 3 ans	Avec enfants de moins de 4 ans	Avec enfants de moins de 6 ans
SAINT BERTHEVIN	68,00%	66,40%	69,30%
FORCE	85,70%	85,70%	82,00%
PARNE SUR ROC	88,60%	91,70%	90,70%
BEAULIEU SUR OUDON	91,70%	85,70%	86,40%
LA BRULATTE	71,40%	73,30%	78,90%
LE BOURGNEUF LA FORET	73,70%	75,00%	79,40%
LE GENEST SAINT ISLE	75,50%	73,90%	76,30%
LOIRON RUILLE	78,40%	78,50%	80,40%
MONTJEAN	66,70%	70,00%	72,90%
PORT BRILLET	67,90%	71,70%	71,80%
SAINTE OUEEN DES TOITS	87,50%	87,90%	89,50%
SAINTE PIERRE LA COUR (53247)	86,50%	87,70%	86,40%
53 CA LAVAL AGGLOMERATION	63,30%	64,50%	67,00%
MAYENNE	67,30%	68,80%	70,70%
National (France métropolitaine)	56,10%	57,30%	59,40%



Evolution de l'accueil des jeunes enfants (usage)

TERRITOIRES Années	53 CA LAVAL AGGLOMERATION				MAYENNE	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	1 619	1 543	1 571	-1,5 % =	4 723	-1,7 % =
Nb. moyen d'enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	2,7	2,7	3,0	+4,6 % ↗	3,0	+4,3 % ↗
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CMG garde à domicile & structure PAJE	56	49	41	-14,4 % ↘	95	-13,8 % ↘
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CLCA Taux plein ou couple ou COLCA	NS	NS	NS	ND	NS	-100,0 % ↘
Enfants < 6 ans inscrits en EAJE dans l'année *	1 277	1 080	ND	ND	ND	ND
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	62	110	117	+37,4 % ↗	153	+24,9 % ↗
Enfants de 2 ans Caf & Msa scolarisés **	329	344	ND	ND	ND	ND
Taux de scolarisation des enfants de 2 ans Caf & Msa **	26,9 %	28,3 %	ND	ND	ND	ND

*: source(s) de donnée(s) provisoire(s) BCASEQU2021, BCASEQU2020 pouvant fausser l'évolution annuelle

** : source(s) de donnée(s) manquante(s) BCE2021 pouvant fausser l'évolution annuelle

L'agglomération a perdu 62 assistantes maternelles agréées actives sur au moins 1 mois sur un an entre 2019 et 2021, soit presque 10% de son effectif.

Certaines communes sont plus affectées que d'autres. Les plus grosses pertes en valeur sont situées sur les communes Port-Brillet (-14), Parné sur Roc (-11), Olivet (-10), Beaulieu (-10), St Ouen des toits (-10), Soulgé (-9) par exemples.

Evolution de la tension sur l'accueil

TERRITOIRES Années	53 CA LAVAL AGGLOMERATION				MAYENNE	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Enfants inscrits par place en EAJE (PSU) *	2,7	2,3	ND	ND	ND	ND
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & Msa < 3 ans	16,9	16,1	14,8	-6,3 % ↘	18,1	-5,2 % ↘
Nb. moyen d'enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	3,5	3,5	3,7	+3,3 % ↗	3,8	+1,6 % =
% des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou +	22,6 %	23,1 %	27,9 %	+2,7 % ↗	29,2 %	+0,5 % =
Nb. moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par assistante maternelle	114 h	112 h	114 h	+0,0 % =	113 h	+1,4 % =
Montant du salaire horaire moyen net des assistantes maternelles	3,42 €	3,46 €	3,53 €	+1,7 % =	3,48 €	+2,1 % ↗
Enfants gardés sur le territoire par une assistante maternelle	2 074	1 993	1 965	-2,7 % ↘	6 013	-4,2 % ↘
Attractivité du territoire pour les assistantes maternelles	+84	+93	+103	+10,7 % ↗	-15	-38,0 % ↘
% des assistantes maternelles de 60 ans et plus	9,1 %	10,8 %	9,7 %	+0,3 % =	9,8 %	+0,3 % =

*: source(s) de donnée(s) provisoire(s) BCASEQU2021, BCASEQU2020 pouvant fausser l'évolution annuelle

La diversité des modes d'accueil sur l'agglomération reste très hétérogène. Les accueils collectifs PSU se concentrent à Laval et globalement en première couronne (Changé, Bonchamp, L'Huisserie, St Berthevin, Louverné).

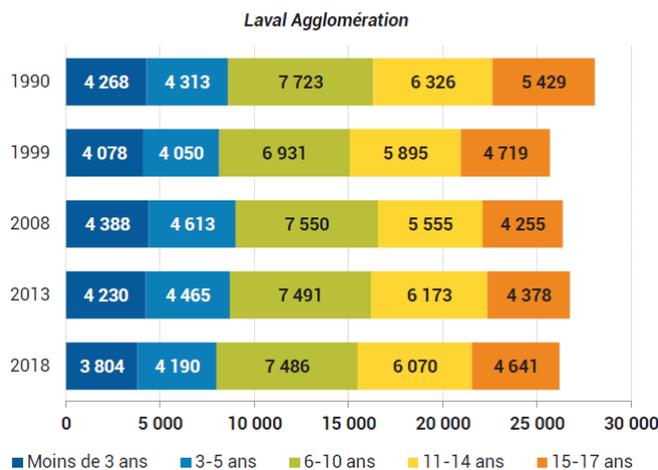
Sur le canton de Loiron, par exemple, un seul accueil collectif PSU de 12 places est proposé aux familles.



4- Les enfants et les jeunes

Évolution du nombre de mineurs depuis le début des années 90

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas



26 190 enfants de moins de 18 ans

-2% entre 2013 et 2018

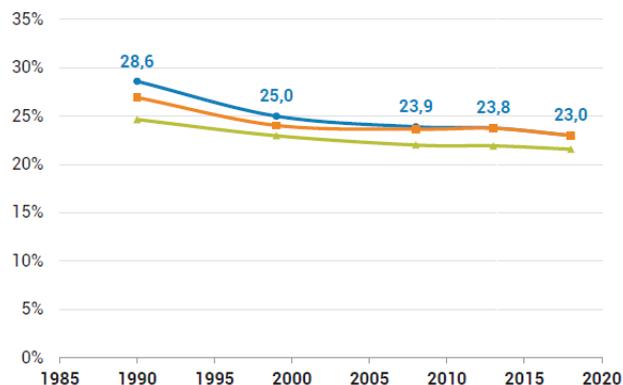
Evolution des mineurs en 10 ans, entre 2008 et 2018

Laval Agglomération : -0,7%

- Laval -5,2%
- Première couronne -0,2%
- Deuxième couronne +4,1%

Évolution de la part de mineurs dans la population depuis 1990

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas



Part des mineurs dans la population en 2018

- Laval 19,9%
- Première couronne 23,3%
- Deuxième couronne 27,1%

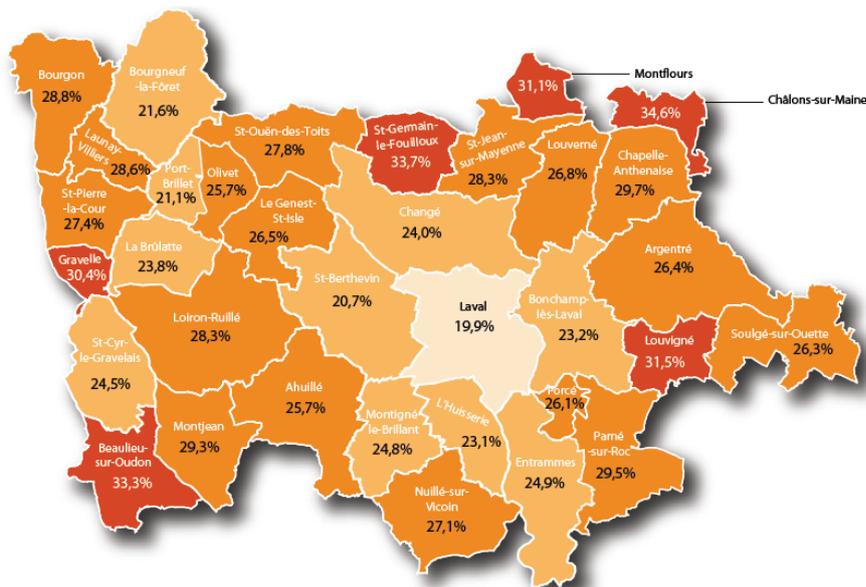
Part des mineurs parmi la population totale en 2018

Source : Insee, RP 2018 - Traitements © (

Part des mineurs dans la population

Moyenne de Laval Agglomération : 23,0%

- Plus de 30%
- Entre 25% et 30%
- Entre 20% et 25%
- Moins de 20%

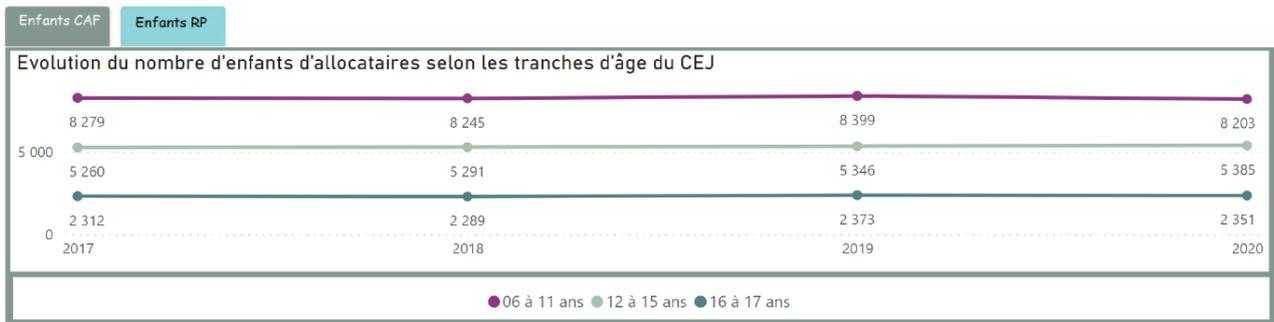




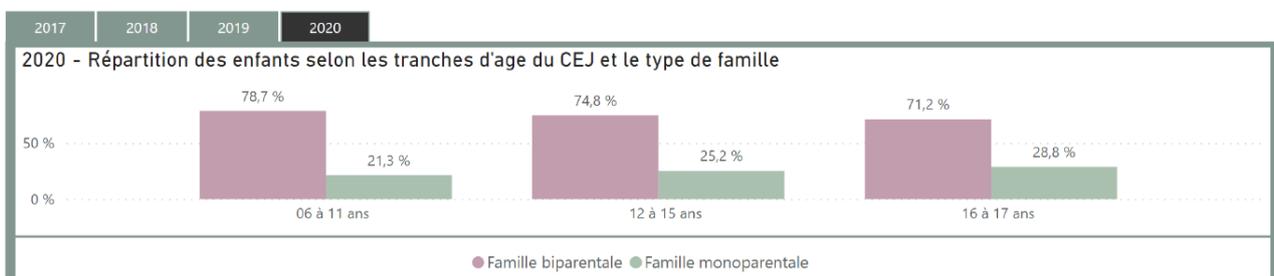
Enfance et jeunesse

Prochaine mise à jour des doi

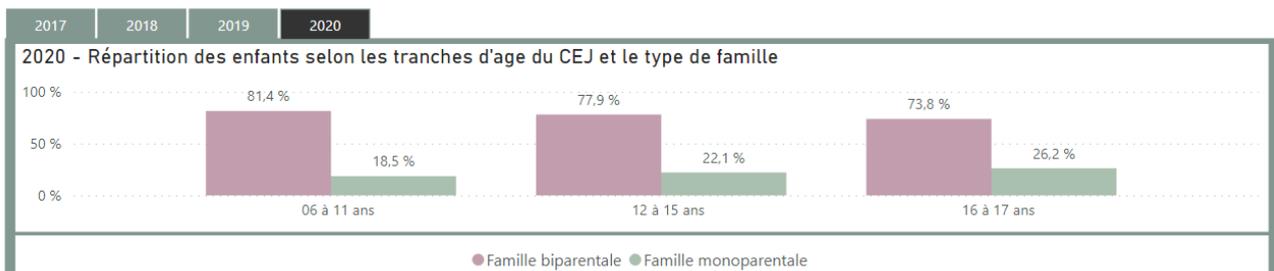
Sources : BCA_mmaa, BGMMSA aa, BCE aaaa-1 ([Informations sources et données](#))



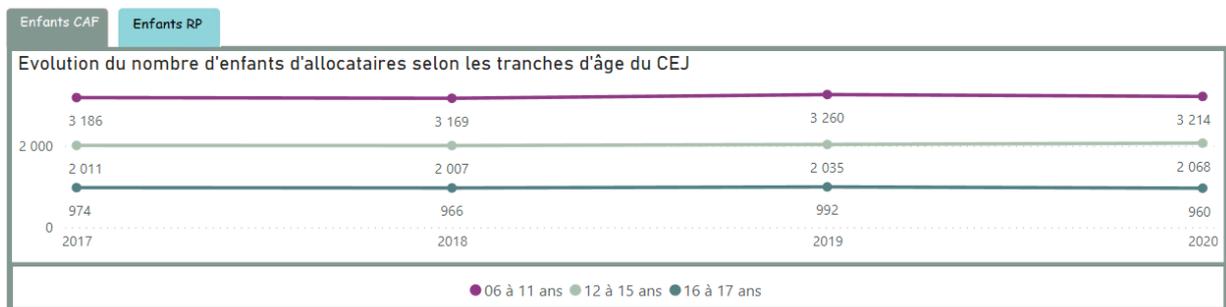
Données complémentaires : [Démographie population et prestations allocataires](#)



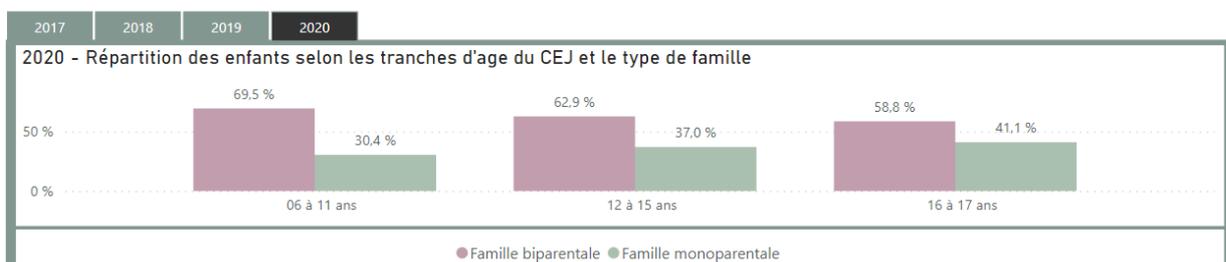
Données du département :



Zoom Laval pour pondérer les constats :

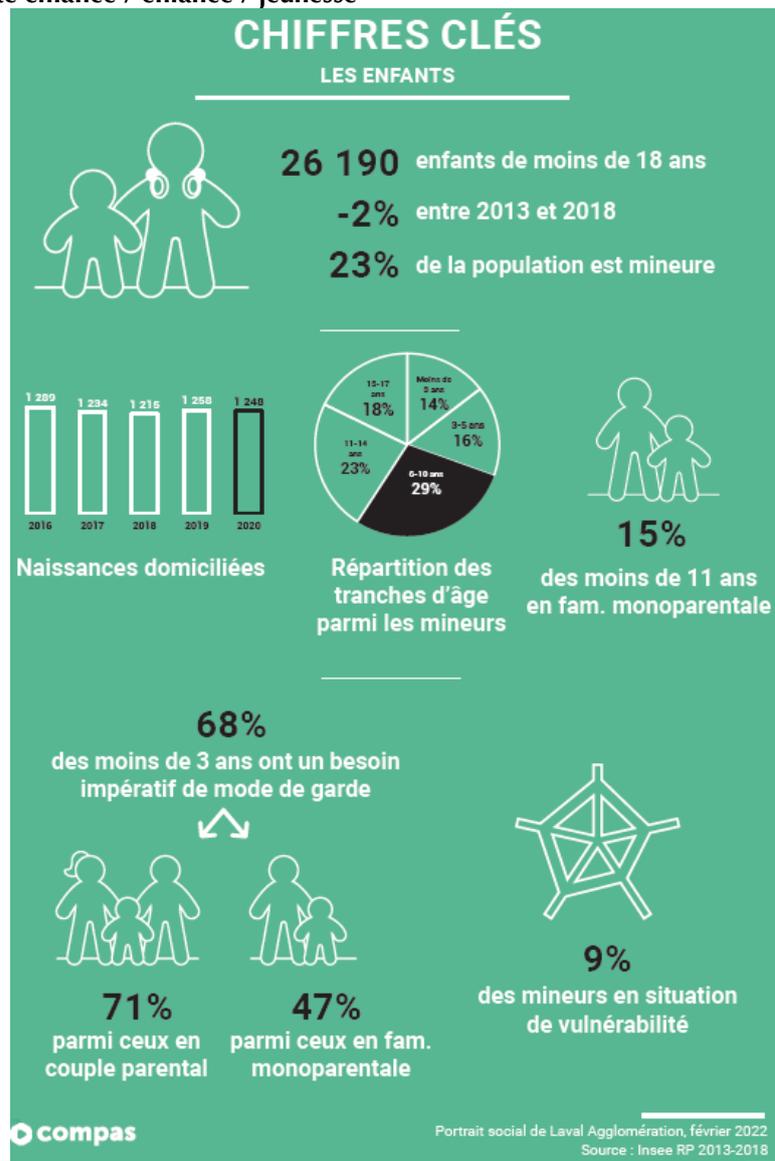


Données complémentaires : [Démographie population et prestations allocataires](#)





Les enjeux pour la petite enfance / enfance / jeunesse



La petite enfance

- Comment optimiser l'accueil de la petite enfance ?

Une **diminution des naissances**.

Une diminution des effectifs de jeunes enfants mais une augmentation de ceux des adolescents.

Un besoin d'accueil de la petite enfance porté par une **bi-activité des parents**.

Une offre de modes de garde plutôt élevée compte tenu des places d'accueil chez les **assistantes maternelles**, et un fort taux de recours à ce mode de garde.

Une offre d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant inférieure à la moyenne nationale au niveau des communes de la 2ème couronne.

Une réflexion à mener sur l'évolution des besoins des familles en terme de modes d'accueil et l'adaptation des modalités d'accès (coût, horaires, accueil occasionnel, répartition sur le territoire...)?

L' enfance et l'adolescence

- Quelles évolution des besoins d'accompagnement ?

Une **augmentation du nombre d'adolescents**.

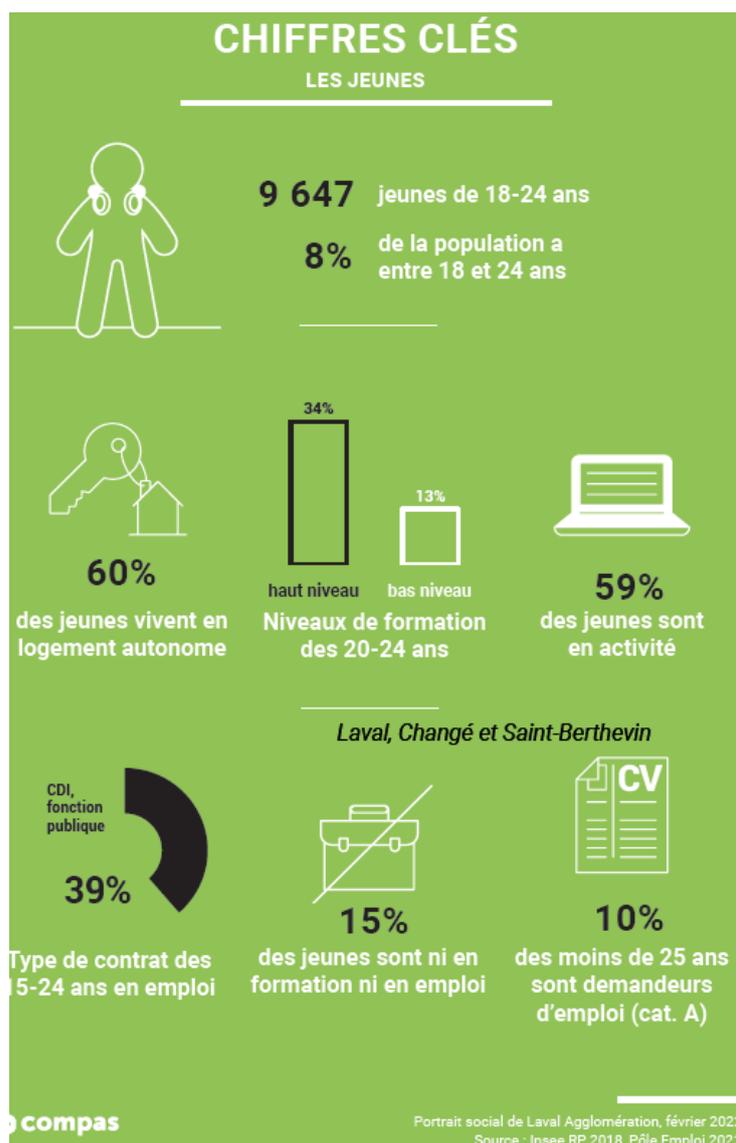
Une augmentation de la part des adolescents vivant en **famille monoparentale**.

Environ 700 adolescents vivant dans des familles dont aucun des parents n'est en situation d'emploi.

Des enjeux autour de l'accompagnement à la parentalité pour les familles avec adolescents et des questionnements relatifs à la place des adolescents sur le territoire ?

Des besoins d'activités, d'accompagnements scolaires et de présences pour les enfants et adolescents dont les parents travaillent ?

Des besoins d'encouragement des initiatives et d'accompagnement à la réalisation de projets ?



L'autonomie et l'accès au logement

• Quel accès au logement sur la commune ?

Une **diminution du nombre de jeunes** adultes.

Une **augmentation** des jeunes adultes vivant seul en logement autonome.

Une **sur-représentation** des jeunes de haut niveau de formation en 1ère couronne.

Environ 1 020 jeunes de 15-24 ans **ni en emploi ni en formation**.

Une réflexion à mener sur l'accompagnement à l'autonomie et l'offre de logements à destination des jeunes adultes étudiants ou en activité ?

Un enjeu spécifique autour de la mobilité des jeunes adultes, notamment pour la 2ème couronne ?

La citoyenneté et la prévention

• Quelle place des jeunes ?

Des enjeux autour de la communication à destination des jeunes (communication institutionnelle, accès aux droits,...) ?

Des enjeux autour de l'impact de la crise pour les jeunes adultes et du bien être des jeunes adultes ?

Des nécessités d'inclusion des jeunes adultes dans la vie locale ?

Des réponses à adapter au public jeune en terme d'accès à la santé, de prévention, de santé mentale... ?

Forces et faiblesses du territoire

114 340 habitants au 1^{er} janvier 2019 pour 34 communes



- Une croissance démographique en 1^{ère} et 2^{ème} couronne avec une arrivée de familles plus fréquente que les départs
- Une population très familiale en 1^{ère} et 2^{ème} couronne
- Une augmentation importante du nombre de familles et d'enfants mineurs en 2^{ème} couronne
- Une forte capacité d'accueil en modes de garde des jeunes enfants
- une homogénéité dans la répartition des revenus et une sous-représentation de la pauvreté
- Un vieillissement de la population par encore très élevé au-delà de la première couronne
- Une augmentation du nombre de kinésithérapeutes et infirmiers
- Près de 56 000 emplois et une mixité des catégories socio-professionnelles



- Une diminution de la population Lavalloise avec un solde migratoire négatif pour les couples avec ou sans enfant ou vers la propriété
- Une augmentation de la monoparentalité et de faibles niveaux de vie pour les familles monoparentales
- Des besoins d'accueil du jeune enfant importants au vu de la bi-activité des parents et une sous-représentation de la couverture en établissement hors Laval
- Un niveau de vie plus faible à Laval et sur les communes extérieures (surtout à l'ouest)
- 20 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté et 7 500 personnes en fragilité financière
- Une augmentation attendue du vieillissement de la population, et une diminution du ratio aidants/aidés
- Un faible indicateur d'accès aux médecins généralistes en 2^{ème} couronne
- Un fort taux de couverture par l'AAEEH
- 9% de travailleurs pauvres



**Convention
TERRITORIALE
Globale**



ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

LAVAL AGGLO

Relais petite enfance :

RPE LAVAL AGGLOMERATION

COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN

Petite enfance - Relais petite enfance :

RPE 2002-387 C ST BERT

Petite enfance – Etablissement d’accueil du jeune enfant :

ASS LOCALE PETITE ENFANCE	MA LA RIBAMBELLE ALPE ST BERTH
SARL BABY BERTE	MA MININOIZ SARL BB ST BERT
Ass AID A DOM	Micro-crèche PAJE* * transformation en PSU prévisionnelle

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH ADOS C ST BERTHEVIN
ALSH EXTRA ILE MOM ST BERTHEVIN
ALSH PERISCO ST BERTHEVIN

Parentalité – Lieu d’accueil enfants-parents : *en projet (ouverture prévisionnelle 2023)*

Parentalité - Contrat local à la scolarité :

NIVEAU	NOMBRE DE GROUPES
PRIMAIRE ALLOPHONE	1
PRIMAIRE CLASSE PREPARATOIRE	1
PRIMAIRE	3

Animation de la vie sociale – Centre social et Espace de vie sociale :

ASSOCIATION AFLEC	ESPACE DE VIE SOCIALE
COMMUNE ST BERTHEVIN	CENTRE SOCIAL

Hors prestation de service :

Coordo - Jeunesse
Coordo - Enfance

COMMUNE DE FORCE

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH PERI FORCE



COMMUNE DE PARNE-SUR-ROC

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH PERI PARNE SUR ROC

SIVU PARNE FORCE

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH PERI MERC SIVU PARNE FORC
ALSH EXTRA SIVU PARNE FORCE
ALSH ADOS SIVU PARNE FORCE

Hors prestation de service :

Coordo - Jeunesse

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOUDON

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH EXTRA BEAULIEU SUR OUDON
ALSH PERISCO BEAULIEU / OUDON

COMMUNE DE LE BOURGNEUF LA FORET

Petite enfance – Etablissement d'accueil du jeune enfant :

FEDERATION FAMILLES RURALES	MA LA RITOURNELLE (transformation PSU 01/01/2023)
-----------------------------	---

Parentalité – Lieu d'accueil enfants-parents :

AFR BOURGON - LAEP	LAEP Les petits lutins
--------------------	------------------------

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH ADOS BOURGNEUF
ALSH EXTRA BOURGNEUF
ALSH PERISCO LE BOURGNEUF LA F

Hors prestation de service :

Coordo - Jeunesse
Séjour

COMMUNE DE LE GENEST SAINT ISLE

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH EXTRA C LE GENEST ST ISLE
ALSH PERISCO LE GENEST ST ISLE
ALSH ADOS C LE GENEST ST ISLE

COMMUNE DE LOIRON-RUILLE

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH EXTRA ENFANCE LOIRON RUILLE
ALSH ADOS LOIRON RUILLE
ALSH PERISCO LOIRON-RUILLE



Hors prestation de service :

Coordo - Jeunesse
Séjour

COMMUNE DE MONTJEAN

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH EXTRA CME MONTJEAN
ALSH PERISCO MONTJEAN

COMMUNE DE LA BRULATTE

Soutien aux ALSH CA COULE DE SOURCE situés à PORT BRILLET

COMMUNE DE PORT-BRILLET

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH EXTRA PORT-BRILLET CCDS
ALSH PERISCO PORT-BRILLET CCDS
ALSH ADOS CCDS PORT-BRILLET

Hors prestation de service :

Coordo - Jeunesse
Séjour

COMMUNE DE SAINT OUEN DES TOITS

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH EXTRA C ST PIERRE LA COUR
ALSH ADOS C ST PIERRE LA COUR
ALSH PERISCO ST PIERRE LA COUR

COMMUNE DE SAINT PIERRE LA COUR

Enfance/jeunesse - Accueils de loisirs sans hébergement :

ALSH EXTRA C ST PIERRE LA COUR
ALSH ADOS C ST PIERRE LA COUR
ALSH PERISCO ST PIERRE LA COUR



**Convention
TERRITORIALE
Globale**



Annexe 3 – Plan d’actions 2020-2023 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

A l’issue des différentes rencontres et échanges avec les communes, les enjeux suivants ressortent :

Ils ne concernent pas forcément l’ensemble des signataires. Cf détail dans les fiches actions, certaines étant transversales d’autres plus locales.

ENJEU 1 : La gouvernance

Axe 1 : Déployer les moyens humains nécessaires à la coordination des projets de territoire

Action 1 : Création d’un ou de poste(s) de chargé(s) de coopération

Axe 2 : Assurer un pilotage adapté des projets de territoire

Action 1 : Mise en place d’instances de pilotage partenariales en complémentarité avec celles qui existent déjà

ENJEU 2 : Autour de la petite enfance

Axe 1: Couvrir l’ensemble du territoire par une offre Relais petite enfance

Action 1 : Développement du service RPE sur les 7 communes non couvertes

Action 2 : Maintien des missions des RPE en adéquation avec le nouveau référentiel

Axe 2 : Enrichir les offres existantes en faveur des assistants maternels, des gardes à domicile et des parents

Action 1 : Lutte contre la baisse du nombre d’assistants maternels en promouvant le métier d’assistants maternels

Axe 3 : Maintenir ou développer un niveau d’offre pérenne et viable d’accueil petite enfance sur le territoire

Action 1 : Développement de structures PSU où le besoin est vérifié

Action 2 : Réflexion autour d’une labellisation AVIP

ENJEU 3 : Autour de l’enfance jeunesse

Axe 1 : Garantir l’accessibilité aux services enfance jeunesse

Action 1 : Etude approfondie des grilles tarifaires des ALSH des communes

Action 2 : Mesure de l’accès aux enfants porteurs de handicap aux ALSH des communes

Axe 2 : Adapter l’offre jeunesse aux besoins des jeunes

Action 1 : Développement de la PS jeunes

ENJEU 4 : Autour de la parentalité

Axe 1: Déployer les offres de soutien à la fonction parentale sur le territoire

Action 1 : Révision et développement du service LAEP

Action 2 : Développement du service CLAS



Convention
TERRITORIALE
Globale



TERRITOIRE LAVAL AGGLO

**Actions transversales
et communes pour le territoire**



Action 1.1.1 Création d'un ou de poste(s) de chargé(s) de coopération

Diagnostic initial	Public cible
Manque de ressources professionnelles pour coordonner les politiques et favoriser une réflexion partagée	Les collectivités / professionnels et élus
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Etat des lieux des coordinateurs existants Evaluation des besoins, à l'échelle des communes, à l'échelle intercommunale Présentation des leviers et politiques de la Caf Objectifs du poste Cf. Référentiel de poste	Réflexion à partager avec l'ensemble du territoire, élus et professionnels. Un ou des chargés de coopération possibles
	Echéances de réalisation
	Dès 2023 Et selon orientations COG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Collectivités	Cf. Référentiel de poste
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Action transversale Toutes les collectivités couvertes ou à l'être, par une CTG	ETP consacrés à la fonction

Action 1.2.1 Mise en place d'instances de pilotage partenariales en complémentarité avec celles qui existent déjà

Diagnostic initial	Public cible
Hétérogénéité des instances de pilotage sur le territoire	Les collectivités / professionnels et élus
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Impulser la démarche Valider les orientations, les stratégies et les actions prioritaires Est garant de l'évaluation Envisager les perspectives	Co-animation avec l'agent de développement Caf
	Echéances de réalisation
	Dès 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargés de coopération	Organisation d'au moins une réunion de pilotage par an.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Action transversale Toutes les collectivités couvertes ou à l'être, par une CTG et partenaires associés selon les sujets	Nombre de réunions par an



Action 2.1.1 Développement du service RPE sur les 7 communes non couvertes

Diagnostic initial	Public cible
7 communes non couvertes par un RPE	Assistants maternels Familles en recherche d'un mode d'accueil ou en questionnement sur le mode d'accueil Acteurs du secteur de l'accueil du jeune enfant
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Permettre à toutes familles de l'agglomération lavalloise d'accéder à la même nature de services	Information sur les missions RPE aux 7 communes non couvertes puis concertation avec l'ensemble du territoire
	Echéances de réalisation A partir d'octobre 2022 jusque fin 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Elus, professionnels	Couverture totale de l'agglomération par un RPE
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
7 communes non couvertes puis toutes les collectivités	Nombre de territoire couverts ETP affectés à l'animation des RPE

Action 2.1.2 : Maintien des missions socles des RPE en adéquation avec le nouveau référentiel

Diagnostic initial	Public cible
8 RPE agréés couvrant 27 des 34 communes de l'agglomération.	Les collectivités / professionnels de la petite enfance, familles et élus
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Répondre aux missions définies dans le nouveau référentiel RPE. Cf. projets des RPE	Mise en œuvre des projets agréés CAF – RPE en adéquation avec le nouveau référentiel RPE
	Echéances de réalisation Dès 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Collectivités (petite enfance)	Cf. Référentiel RPE
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Pmi, collectivités, acteurs de la petite enfance, Caf	Cf. Référentiel RPE



Action 2.2.1 Lutte contre la baisse du nombre d'assistants maternels en promouvant le métier d'assistants maternels

Diagnostic initial	Public cible
Baisse de 5,8% du nombre d'assistants maternels agréés en activité au 31/12 entre 2019 et 2021 sur LAVAL AGGLO. Plus marquée sur certains territoires.	Les familles, les assistants maternels et les éventuels futurs candidats
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Garantir le maintien de l'offre individuelle et choix du mode de garde laissé aux familles	Mise en œuvre de la mission supplémentaire 3 selon le référentiel RPE
	Echéances de réalisation
	Dès 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
RPE Chargés de coopération petite enfance si existant	Augmentation du nombre d'assistants maternels
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
RPE St Berthevin Pôle emploi, établissements scolaires,...	Plan pluri annuel d'actions

Action 2.3.1 Développement de structures/places PSU où le besoin est vérifié

Diagnostic initial	Public cible
Vieillessement et baisse du nombre d'assistants maternels 63% des parents avec enfants <3 ans sont actifs occupés (besoin de mode de garde) contre 56% en France.	Familles avec enfants de moins de 6 ans, en particulier celles avec enfants de moins de 3 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer l'offre en mode d'accueil collectif PSU en adéquation avec les besoins du territoire Développement une offre accessible pour toutes les familles au moyen de la PSU	Diagnostic de besoin Rencontres partenariales Comité de pilotage
	Echéances de réalisation
	CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf, Pmi, collectivités	Proposition d'offre supplémentaire en nombre de places PSU
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation



Caf, Pmi, collectivités et associations potentiellement gestionnaires	Création du nombre de places PSU Fréquentation des structures
---	--

Action 2.3.2 Réflexion autour d'une labellisation AVIP

Diagnostic initial	Public cible
Besoins de vérifier et cartographier le besoin sur l'agglo	Familles en voie d'insertion professionnelles suivies par Pôle emploi
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Etablir un diagnostic des besoins en lien avec pôle emploi Lever les freins à l'insertion par une labellisation AVIP	Constitution d'un comité de pilotage avec les services : Caf, Pmi, Conseil Départemental (insertion), acteurs de la petite enfance (EAJE/RPE,...), collectivités, pôle emploi
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Communes (compétence petite enfance) et Laval Agglo (au titre de l'activité économique) CAF	Levée des freins à l'insertion
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf, Pmi, Conseil Départemental (insertion), pôle emploi, acteurs de la petite enfance (EAJE/RPE,...), collectivités	Cf. cahier des charges AVIP



Action 3.1.1 Etude approfondie des grilles tarifaires des ALSH des communes

Diagnostic initial	Public cible
Des tarifications différentes sont appliquées sur les communes de l'agglomération. Certaines utilisent le quotient familial des usagers, d'autres le fait qu'ils soient imposables ou pas.	Gestionnaires d'accueils de loisirs Accessibilité pour les familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Garantir la mise en application de la réglementation CNAF PSO ALSH, et s'assurer des bonnes modalités de conventionnement. Assurer l'accessibilité des services Moduler les tarifs en fonction des QF des familles Adapter la tarification aux familles des territoires	Etude conjointe Caf/gestionnaire sur les familles potentielles du territoire et celles qui fréquentent l'ALSH, puis ajustement si nécessaire des tarifs et de leurs modulations.
	Echéances de réalisation
	2023-2024 selon orientation CNAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Répartition par QF des familles utilisatrices / familles du territoire



Action 3.1.2 Mesure de l'accès aux enfants porteurs de handicap aux ALSH des communes

Diagnostic initial	Public cible
Peu d'enfants porteurs de handicap accueillis	Enfants porteurs de handicap
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Assurer l'accessibilité des services Avoir la connaissance des leviers existants pour lever les freins à l'accueil spécifique	Etude conjointe Caf/gestionnaire sur les familles potentielles du territoire et celles qui fréquentent l'ALSH,
	Echéances de réalisation
	2023 / selon orientation CNAF et SDSF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Connaissance par les gestionnaires des leviers existants Fréquentation de plus d'enfants porteurs de handicap
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités Autres extérieurs si nécessaire (EPNAK, Felix Marchais, ...)	Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis au sein des structures Nombre d'intervention d'acteurs extérieurs et impacts sur les équipes et l'accueil



Action 4.1.1 Révision et développement du service LAEP / localisée

Diagnostic initial	Public cible
Une offre en actions de soutien à la parentalité hétérogène sur le territoire	Les familles avec enfant de moins de 6 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Déployer le service lieu d'accueil enfants parents sur le territoire	Projet à travailler sur le champ parentalité avec la Caf et les acteurs parentalité en vue d'un agrément donné par la commission d'action sociale de la Caf.
	Echéances de réalisation
	1 ^{er} janvier 2023 à Saint Berthevin 2023 pour la réflexion du LAEP au Bourgneuf la Foret
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Commune de St Berthevin Association familles rurales Autres collectivités	Développement des Lieux d'accueil enfants parents Tendre un « panier d'offre parentalité » : 1 REAAP, 1 CLAS, 1 LAEP
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Commune St Berthevin Association familles rurales Bourgneuf Fédération familles rurales Autres collectivités éventuelles	Fréquentation des familles et enfants Nombre d'heure de fonctionnement (ouverture et organisation)



Action 4.1.2 Développement du service Contrat local à la scolarité (CLAS)

Diagnostic initial	Public cible
Peu de Clas déployés sur le territoire Laval hors Laval et St Berthevin	Enfants primaire et collègue et leur famille
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Faire connaître le dispositif Clas aux collectivités Vérifier le besoin auprès des établissements scolaires Déployer le Clas où le besoin est vérifié	Réunion d'information Rapprochement avec les établissements scolaires
	Echéances de réalisation
	2023 / en vue de l'appel à projet 2023/2024 ?
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services enfance jeunesse Education nationale Centres sociaux Espaces de vie sociale	Création de groupes Clas
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements scolaires Reaap	Nombre de groupes Clas créés et agréés au comité des financeurs Clas/REAAP Nombre d'enfants inscrits

En complément de ces constats partagés, les communes ont travaillé à des orientations spécifiques locales au regard des différentes données présentées et partagées avec les communes.



Convention
TERRITORIALE
Globale



Convention
TERRITORIALE
Globale

COMMUNE MONTJEAN





Thématique : Art et culture
 AXE N° 1

Action : découverte de l'art qui nous entoure de manière individuelle et/ou collective et rencontre avec des artisans locaux

<p>Diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enfants ne connaissent pas forcément sur leur territoire des endroits où peuvent se trouver toutes formes d'arts, de lieux (musées, expositions,...) où n'ont pas forcément la possibilité de s'y rendre avec leur familles. 	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enfants résidants sur la commune
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire découvrir l'art aux enfants de manière général ➤ Faire découvrir ou re découvrir à travers l'art, les rues de la ville ➤ Faire venir des intervenants extérieurs pour apprendre des techniques artistiques ➤ Développer sa créativité ➤ Rencontrer des artisans locaux ➤ Etre adhérent à des associations présentes sur la commune (danse, théâtre,...) 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des animations (relais photos par exemple) avec le centre de loisirs sur la découverte de nouveaux lieux encore inconnus des enfants sur le territoire ➤ Mettre en place des sorties (durant les vacances scolaires) avec le centre de loisirs : musées, jardins, expositions,... à Montjean et ses alentours ➤ Mise en place de stages (avec des intervenants artistiques : troupe de crique, professeur de danse,...) au centre de loisirs sur les vacances scolaires
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Service enfance/jeunesse (directeur de l'accueil de loisirs + équipe d'animation) ➤ La mairie et ses différents services ➤ Les écoles de la commune 	<p>Echéances de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur toute la durée du PEDT <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Que les enfants repartent avec de nouvelles connaissances sur ce domaine ➤ Qu'ils puissent s'exprimer à travers l'art que ce soit de manière physique et/ou intellectuelle
<p>Partenaires sollicités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les différentes associations/lieux d'arts/lieux culturels de la commune et ses alentours 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Observer les résultats (si activité manuelle par exemple) sur ce que l'enfant a compris, appris,... ➤ Calcul de la fréquentation sur ces différents temps de jeux, visites, sorties,... ➤ Calcul du nombre d'adhérents dans les différentes associations



Thématique : La santé et la biodiversité
 AXE N° 1

Action : Incitation à une pratique sportive régulière

<p>Diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enfants ont besoin de se dépenser que ce soit de manière physique et intellectuelle sur le temps scolaire mais aussi sur des temps un peu plus libres et de se développer au fil des années afin de rester en bonne santé 	<p>Public cible</p> <p>→ Les enfants résidants sur la commune</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Découverte de nouveaux sports ➤ Pratiquer une activité physique régulière afin de rester en bonne santé ➤ Participer aux différentes associations qui en proposent sur le territoire 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire venir des intervenants extérieurs pour la découverte de nouveaux sports au centre de loisirs ➤ Faire un partenariat avec les associations sportives de la commune et le centre de loisirs durant les mercredis et/ou vacances scolaires ➤ Créer un forum des associations afin de faire découvrir les différentes associations de la commune et connaître les différentes modalités d'inscription <p>Echéances de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque année
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Service enfance/jeunesse (directeur de l'accueil de loisirs + l'équipe d'animation) ➤ La mairie et ses différents services 	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Que les enfants découvrent des sports multiples et variées ➤ De pratiquer une activité sportive régulière
<p>Partenaires sollicités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toutes les associations présentes sur la commune ➤ Des partenariats extérieurs avec différentes associations/clubs sportifs 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'enfants inscrits dans les différents clubs/associations de la commune ➤ Nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs sur les temps sportifs



Thématique : La citoyenneté
 AXE N° 1

Action : Découverte des métiers, du monde du travail en associant les différents commerces et artisans de la commune

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enfants de la commune qui fréquentent les différents commerces/artisans dans la vie de tous les jours et qui peuvent parfois se poser des questions sur les différents types de métiers. ➤ Les jeunes de la commune qui sont au collège et au lycée ont pour la plupart des stages découvertes de quelques jours ou sur une durée plus longue à réaliser. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Les enfants de 03 à 12 ans ➔ Les jeunes de 13 à 17 ans environ
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Découvrir les différents corps de métiers présents sur le territoire ➤ Apprendre certaines de ces professions ➤ Aider le public à trouver sa future orientation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite des différents commerces/artisans par le biais d'une animation organisé par le centre de loisirs sur la découverte des métiers (visite des locaux, questions aux professionnels, observation de ce qu'ils font dans une journée,... ➤ Réaliser des stages au sein de ces institutions afin de découvrir pleinement le métier en question <p>Echéances de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 ans pour le centre de loisirs (durée du PEDT) et toute la période de l'adolescence et du jeune adulte pour la réalisation de stages,...
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le service enfance/jeunesse (directeur du centre de loisirs) ➤ La mairie et ses différents services + les élus au conseil municipal 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des connaissances nouvelles sur les différents types de métiers pour les plus petits ➤ De l'expérience acquise, des techniques et du vocabulaire nouveau pour les plus grands
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les différents artisans et commerçants de la commune ➤ Les différents services de la commune (secrétariat, centre de loisirs, voirie, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de stages ou de journée découverte réalisée par enfants et par tranches d'âges sur une année sur une durée de 3 ans ➤ Questionnaire donné aux enfants pour évaluer leurs capacités à exprimer ce qu'ils ont appris ➤ Interrogation auprès des commerces/artisans et service de la commune sur leur ressenti à accueillir ces différents publics



COMMUNE

LE BOURGNEUF LA FORET





Thématique Petite enfance : Action 1 : Transformation des structures Micro-crèches PAJE privées non-marchandes en structure PSU

Diagnostic initial	Public cible
1 micro-crèche PAJE gérée par la FDFR au Bourgneuf la foret Opportunité de financement lié à l'éligibilité au bonus territoire en cas de signature de CTG sur le territoire	Familles avec enfants de moins de 6 ans, en particulier celles avec enfants de moins de 3 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Maintenir la diversité et l'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant	Rencontres partenariales Comité de pilotage
Garantir l'accessibilité à un mode d'accueil petite enfance collectif à toutes les familles.	Echéances de réalisation
	01/01/2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Equipes des structures, Gestionnaires Elus, Parents associés, association locale familles rurales	Transformation des structures en mode PSU Soutien des collectivités Passage à 12 places (augmentation de 2 places) en 2023
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Pmi, collectivités, Caf, gestionnaires, représentants des parents, association locale familles rurales	Fréquentation (heures réalisées/heures facturées) Taux d'occupation Mixité des publics accueillis



Thématique Enfance Jeunesse : Action 1 : Mobilisation et diversité des activités

Diagnostic initial	Public cible
Le revenu moyen par foyer de la commune est parmi les plus bas de Laval agglo Part plus importante d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales (6,8%)	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Maintenir la diversité et l'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant	En appui à la dynamique du PEDT et en respect de la charte de labellisation Plan mercredi Cf. Action 3.1.1 pour étude approfondie des grilles tarifaires des ALSH des communes et 3.1.2 pour l'accessibilité à tous les enfants
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services enfance et jeunesse de la commune	Enfants et familles satisfaites du contenu des animations
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
SDJES, CAF, MSA, familles, éducation nationale	Diversité des actions Fréquentation par heure enfant des accueils Fréquentation par des familles au QF représentatif du territoire

Thématique : Accueil et lien social de la population Action 1

Diagnostic initial	Public cible
Evolution démographique en baisse s'expliquant par un solde naturel négatif mais un solde migratoire positif, témoin de l'arrivée de nouvelles familles.	Habitants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Accueillir la population Impliquer les habitants dans la vie de	
	Echéances de réalisation



leur cité Faire connaître les services et actions de la commune	Tout au long de la convention
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les services municipaux et associatifs de la commune	Investissement des habitants dans la préparation d'évènements conviviaux Fréquentation des services municipaux
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
En fonction des actions	Nombre de personnes impliquées

Thématique parentalité : Redéploiement du service LAEP

Diagnostic initial	Public cible
Une offre en actions de soutien à la parentalité hétérogène sur le territoire	Les familles avec enfant de moins de 6 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Déployer le service lieu d'accueil enfants parents sur le territoire	Projet à travailler sur le champ parentalité avec la Caf et les acteurs parentalité en vue d'un agrément donné par la commission d'action sociale de la Caf.
	Echéances de réalisation
	Dès 2023/2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Association familles rurales Autres collectivités	Développement des Lieux d'accueil enfants parents Tendre un « panier d'offre parentalité » : 1 REAAP, 1 CLAS, 1 LAEP
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Association familles rurales Bourgneuf Fédération familles rurales Autres collectivités éventuelles	Fréquentation des familles et enfants Nombre d'heure de fonctionnement (ouverture et organisation)



COMMUNE

ST PIERRE LA COUR





Action 1 : Structuration organisationnelle et R.H

Diagnostic initial	Public cible
Arrivée de nouveaux agents Pas d'organigramme des services Répartition nouvelle des fonctions	Agents de la commune
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Définir les rôles et les missions de chacun Définir un organigramme des services Organiser les services Mettre en place des instances de suivi et de pilotage des projets Fiabiliser les données remontées à la Caf	Rencontres avec la Caf Accompagnement Caf technique et financier Echéances de réalisation 2023/2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction générale Elu Délégué à la petite enfance, enfance, jeunesse Agent en charge du public visé	Fluidité dans la gestion des dossiers et des projets Respect des échéances Application d'une comptabilité analytique Respect des recommandations des contrôles Caf
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf	Mise en place de procédures de suivi - commission des élus

Action 2 : Conforter l'offre des 3/11 ans

Diagnostic initial	Public cible
294 enfants de 3 à 11 ans en 2020 Augmentation des heures de fréquentation des services périscolaires : 22 903 en 2018 9 754 en 2019 (année covid) 19 311 en 2020 (année covid) 30 793 en 2021 (ouverture Garderie Périscolaire J.F.) Pause méridienne non déclarée	Agents de la commune Enfants de 3 à 11 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre



Relancer la dynamique PEDT Etudier la déclaration de la pause méridienne Animer la pause méridienne	Rencontres avec la Caf Accompagnement Caf technique et financier Concertation et pilotage Collectivité/Caf/ SDJES
	Echéances de réalisation
	2023/2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction générale Elu Délégué à la petite enfance, enfance, jeunesse Agent en charge du public visé	Animation voire déclaration de la pause méridienne Relance de la dynamique projet autour du PEDT
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf SDJES Acteurs scolaires et périscolaires « Familles »	Fréquentation des services Adhésion de l'équipe aux valeurs du PEDT

Action 3 : Développement actions 12/17 ans

Diagnostic initial	Public cible
200 jeunes âgés de 12 à 17 ans. Augmentation des 12-15 ans entre 2017 (118) et 2020 (148). 210 enfants de 6 à 11 ans en 2017 qui sont en partie les ados de demain. Baisse de la fréquentation des jeunes (2094 heures en 2018 puis 894 en 2021 en accueil Ados)	Agents de la commune Jeunes 12/17 ans de la commune Familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Créer un projet plus adapté aux besoins des jeunes (Ps jeunes ? J'nove ?...)	Concertation et pilotage Collectivité/Caf/ SDJES
	Echéances de réalisation
	2023/2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction générale Elu Délégué à la petite enfance, enfance, jeunesse Agent en charge du public visé	Fréquentation assidue des jeunes Développement de projet de jeunes en « semi-autonomie »
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation



Caf / MSA SDJES	Nombre de jeunes à fréquenter les services Nombre de jeunes investis dans les projets
--------------------	--

Action 4 : Développer des actions de soutien à la parentalité

Diagnostic initial	Public cible
Variation positive de la population liée à l'arrivée de nouvelles familles 55,5% de familles biparentales (35,7% sur l'agglomération) et 16,1% de familles monoparentales (12,7% sur l'agglomération)	Familles de la commune
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Répondre aux besoins de soutien à la parentalité sur la commune	Concertation et pilotage partenarial
	Echéances de réalisation
	2023/2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction générale Elu Délégué à la petite enfance, enfance, jeunesse Agent en charge du public visé	Réalisation d'actions parentalité Création de lien social entre familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF ; RPE ; REAAP ; Familles Travailleurs sociaux	Nombre d'actions menées Fréquentation aux actions

Action 5 : Tarification au quotient familial cf. fiche action transversale (Action 3.1.1)

Diagnostic initial	Public cible
Des tarifications différentes sont appliquées sur les communes de l'agglomération. Certaines utilisent le quotient familial des usagers, d'autres le fait qu'ils soient imposables ou pas.	Gestionnaires d'accueils de loisirs Accessibilité pour les familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Garantir la mise en application de la réglementation CNAF PSO ALSH, et s'assurer des bonnes modalités de conventionnement.	Etude conjointe Caf/gestionnaire sur les familles potentielles du territoire et celles qui fréquentent l'ALSH, puis ajustement si nécessaire des tarifs et de leurs modulations.
Assurer l'accessibilité des services	Echéances de réalisation



Moduler les tarifs en fonction des QF des familles Adapter la tarification aux familles des territoires	2023-2024 selon orientation CNAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Répartition par QF des familles utilisatrices / familles du territoire



Convention
TERRITORIALE
Globale



COMMUNE

ST OUEN DES TOITS





Action1 : Accompagner les familles dans leur fonction parentale

Diagnostic initial	Public cible
Population particulièrement familiale sur la commune : 62% des foyers allocataires sont des familles biparentales. Plus d'une famille sur deux ont 2 enfants. 58% des enfants ont moins de 12 ans.	Familles et leurs enfants de la commune
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Accompagner les familles dans la parentalité Créer des conditions d'épanouissement de l'enfant Conforter les relations animateurs/écoles/familles	Développement d'actions REAAP après concertation avec les acteurs du territoire et la Caf. Intégration d'un volet parentalité dans le PEDT.
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités Education nationale	Nombre d'actions développées Nombre de familles à fréquenter les actions « Mieux être » des enfants

Action2 : Maintien de la dynamique engagée pour le PEDT au profit de la CTG

Diagnostic initial	Public cible
Instance de pilotage et de concertation existante dans le cadre du suivi du PEDT	Enfants de la commune Familles de la commune Acteurs de la fonction éducative de la commune
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Accompagner les familles dans la parentalité Créer des conditions d'épanouissement de l'enfant Conforter les relations animateurs/écoles/familles	Développement d'actions REAAP après concertation avec les acteurs du territoire et la Caf.
	Echéances de réalisation
	2023-2024



Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités Education nationale	Nombre d'actions développées Nombre de familles à fréquenter les actions « Mieux être » des enfants

Action 3 : Tarification au quotient familial cf. *fiche action transversale (Action 3.1.1)*

Diagnostic initial	Public cible
Des tarifications différentes sont appliquées sur les communes de l'agglomération. Certaines utilisent le quotient familial des usagers, d'autres le fait qu'ils soient imposables ou pas.	Gestionnaires d'accueils de loisirs Accessibilité pour les familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Garantir la mise en application de la réglementation CNAF PSO ALSH, et s'assurer des bonnes modalités de conventionnement. Assurer l'accessibilité des services Moduler les tarifs en fonction des QF des familles Adapter la tarification aux familles des territoires	Etude conjointe Caf/gestionnaire sur les familles potentielles du territoire et celles qui fréquentent l'ALSH, puis ajustement si nécessaire des tarifs et de leurs modulations.
	Echéances de réalisation
	2023-2024 selon orientation CNAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Répartition par QF des familles utilisatrices / familles du territoire



**Convention
TERRITORIALE
Globale**



Territoire

PORT-BRILLET LA BRULATTE





Action 1 : Tarification au quotient familial cf. *fiche action transversale (Action 3.1.1)*

Diagnostic initial	Public cible
Des tarifications différentes sont appliquées sur les communes de l'agglo. Certaines utilisent le quotient familial des usagers, d'autres le fait qu'ils soient imposables ou pas.	Gestionnaires d'accueils de loisirs Accessibilité pour les familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Garantir la mise en application de la réglementation CNAF PSO ALSH, et s'assurer des bonnes modalités de conventionnement. Assurer l'accessibilité des services Moduler les tarifs en fonction des QF des familles Adapter la tarification aux familles des territoires	Etude conjointe Caf/gestionnaire sur les familles potentielles du territoire et celles qui fréquentent l'ALSH, puis ajustement si nécessaire des tarifs et de leurs modulations.
	Echéances de réalisation
	2023-2024 selon orientation CNAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Répartition par QF des familles utilisatrices / familles du territoire

Action 2 : Concertation des acteurs autour de l'enfance / jeunesse

Diagnostic initial	Public cible
Fermeture de l'accueil périscolaire à La Brulatte Gestion de l'accueil extrascolaire et mercredi par Ça coule de source	Gestionnaires d'accueils de loisirs Enfants et familles des communes partenaires
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Offrir un mode d'accueil coordonné aux familles Mutualiser les moyens	Mise en place d'une instance de coordination/pilotage partenariale régulières
	Echéances de réalisation



Harmoniser les projets Favoriser la continuité éducative	2023-2024 selon orientation CNAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Déclaration accueil périscolaire commune Port-Brillet Rencontres régulières
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf, Msa, Sdjes Gestionnaires ALSH Communes	

Action 2 : Coordination autour des projets parentalités et animation de la vie sociale

Diagnostic initial	Public cible
Face à un manque d'actions de soutien à la parentalité et aux besoins exprimés lors des 1ers cafés parents, Ça coule de source est à l'initiative de projets parentalité à destination des familles du territoire L'association est aussi porteuse d'actions d'animation locale.	Familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Soutenir les parents dans leur fonction éducative. Coordonner les actions d'animation locale avec l'ensemble des acteurs.	Continuité du développement des actions parentalité en concertation et complémentarité avec les acteurs partenaires du territoire
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Ca coule de source	Actions effectives et promues par les partenaires du territoire Complémentarité avec l'existant Mise en place d'un réseau parentalité (au-delà de ça coule de source)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
REAAP Ecoles, RPE, Le Chalet des échanges de savoirs, La Voix de Garage, familles...	Fréquentation aux actions



Convention
TERRITORIALE
Globale



Convention
TERRITORIALE
Globale

COMMUNE

BEAULIEU SUR OUDON





Action 1 : Tarification au quotient familial cf. fiche action transversale (Action 3.1.1)

Diagnostic initial	Public cible
Des tarifications différentes sont appliquées sur les communes de l'agglomération. Certaines utilisent le quotient familial des usagers, d'autres le fait qu'ils soient imposables ou pas.	Gestionnaires d'accueils de loisirs Accessibilité pour les familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Garantir la mise en application de la réglementation CNAF PSO ALSH, et s'assurer des bonnes modalités de conventionnement. Assurer l'accessibilité des services Moduler les tarifs en fonction des QF des familles Adapter la tarification aux familles des territoires	Etude conjointe Caf/gestionnaire sur les familles potentielles du territoire et celles qui fréquentent l'ALSH, puis ajustement si nécessaire des tarifs et de leurs modulations.
	Echéances de réalisation
	2023-2024 selon orientation CNAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Répartition par QF des familles utilisatrices / familles du territoire



Convention
TERRITORIALE
Globale

COMMUNE

LE GENEST ST ISLE





Action 1 : Tarification au quotient familial cf. *fiche action transversale (Action 3.1.1)*

Diagnostic initial	Public cible
Des tarifications différentes sont appliquées sur les communes de l'agglo. Certaines utilisent le quotient familial des usagers, d'autres le fait qu'ils soient imposables ou pas.	Gestionnaires d'accueils de loisirs Accessibilité pour les familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Garantir la mise en application de la réglementation CNAF PSO ALSH, et s'assurer des bonnes modalités de conventionnement. Assurer l'accessibilité des services Moduler les tarifs en fonction des QF des familles Adapter la tarification aux familles des territoires	Etude conjointe Caf/gestionnaire sur les familles potentielles du territoire et celles qui fréquentent l'ALSH, puis ajustement si nécessaire des tarifs et de leurs modulations.
	Echéances de réalisation
	2023-2024 selon orientation CNAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Répartition par QF des familles utilisatrices / familles du territoire

Action 2 : Adéquation entre offre enfance/jeunesse et besoins des jeunes et des professionnels

Diagnostic initial	Public cible
1 accueil périscolaire 1 accueil extrascolaire 1 accueil Ados Enfants : Augmentation des 6/11 ans entre 2017 (157) à 2020 (163) qui se répercute sur la	163 Enfants 6/11 ans en 2020 133 jeunes 12/17 ans en 2020



fréquentation de l'accueil périscolaire en augmentation.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Adapter l'offre aux besoins de population enfant en adéquation avec les moyens et contraintes du territoire	Porter à connaissance les dispositifs pour un déploiement d'actions favorisant l'engagement et l'autonomie des jeunes.
Rendre l'offre plus attractive au regard des besoins et aspirations des jeunes	Réflexion pour le déploiement d'une PS jeunes sur le « territoire de vie » des jeunes avec les communes voisines et pertinentes au regard des moyens.
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Elus enfance/jeunesse Services enfance jeunesse	Actions en adéquation avec les besoins des jeunes en fonction des moyens des gestionnaires. Mutualisation de portage d'actions en cas de besoin.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf, Msa, SDJES	Nombre d'actions Fréquentation



Convention
TERRITORIALE
Globale



Convention
TERRITORIALE
Globale

COMMUNE LOIRON RUILLE





Action 1 : Tarification au quotient familial cf. *fiche action transversale (Action 3.1.1)*

Diagnostic initial	Public cible
Des tarifications différentes sont appliquées sur les communes de l'agglo. Certaines utilisent le quotient familial des usagers, d'autres le fait qu'ils soient imposables ou pas.	Gestionnaires d'accueils de loisirs Accessibilité pour les familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Garantir la mise en application de la réglementation CNAF PSO ALSH, et s'assurer des bonnes modalités de conventionnement. Assurer l'accessibilité des services Moduler les tarifs en fonction des QF des familles Adapter la tarification aux familles des territoires	Etude conjointe Caf/gestionnaire sur les familles potentielles du territoire et celles qui fréquentent l'ALSH, puis ajustement si nécessaire des tarifs et de leurs modulations.
	Echéances de réalisation
	2023-2024 selon orientation CNAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Une fréquentation des ALSH représentative des familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Gestionnaires ALSH Services ALSH des collectivités	Répartition par QF des familles utilisatrices / familles du territoire

Action 2 : Adéquation entre offre enfance/jeunesse et besoins des jeunes et des professionnels

Diagnostic initial	Public cible
1 accueil périscolaire 1 accueil extrascolaire 1 accueil Ados dont la dynamique a été relancée 2021 Enfants : Augmentation des 6/11 ans entre 2017 (240) à 2020 (257) qui se répercute sur la	257 Enfants 6/11 ans en 2020 171 jeunes 12/17 ans en 2020



<p>fréquentation de l'accueil périscolaire en augmentation.</p> <p>Augmentation des 12/17 ans entre 2017 (167) et 2020 (171) mais baisse de la fréquentation de l'accueil Ados.</p> <p>Les professionnels manquent de connaissances face à des situations complexes</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Modalités de mise en œuvre</p>
<p>Adapter l'offre aux besoins de population enfant en adéquation avec les moyens et contraintes du territoire</p> <p>Rendre l'offre plus attractive au regard des besoins et aspirations des jeunes</p> <p>Professionnalisation des animateurs</p>	<p>Etudes et simulation avec la Caf sur les conditions et les impacts financiers de la déclaration de la pause méridienne</p> <p>Réflexion pour le déploiement d'une PS jeunes sur le « territoire de vie » des jeunes avec les communes voisines et pertinentes au regard des moyens.</p> <p>Porter à connaissance les dispositifs pour un déploiement d'actions favorisant l'engagement et l'autonomie des jeunes.</p> <p>Echéances de réalisation</p> <p>2023-2024</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Caf Elus enfance/jeunesse Services enfance jeunesse</p>	<p>Mutualisation de portage d'actions en cas de besoin</p> <p>Actions en adéquation avec les besoins des jeunes en fonction des moyens des gestionnaires</p> <p>Actions de professionnalisation des animateurs à définir en fonction des besoins : mise en réseau, analyse de la pratique, interventions extérieures,...</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>



Caf, Msa, SDJES

Nombre d'actions

Fréquentation

Amélioration posture professionnelle des animateurs face aux situations complexes



Convention
TERRITORIALE
Globale

COMMUNES PARNE SUR ROC FORCE

SIVU PARNE - FORCE





Analyse des données – Eléments de contextes – Constats en synthèse

Issue du diagnostic établi sur le territoire dont les collectivités ont une copie transmise par l'agent de développement du territoire.

Les éléments de contextes soulignés :

- Implantation d'une structure privée à Forcé de 12 places en 2023.
- Des communes parmi les plus jeunes de la Mayenne avec des naissances constantes
- Augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH

Les questions qui se posent :

- Baisse des assistantes maternelles : Pourquoi ? Les enfants vont-ils à l'extérieur ? Assistantes maternelles sur d'autre commune ou mode d'accueil Collectif sur Laval ? *
- *Nb : Les structures « crèches municipales » de Laval n'acceptent pas les enfants de l'extérieur contrairement aux crèches privées associatives non marchands et les crèches privées du secteur marchand).*
- Quel mode d'accueil demain s'il y a moins d'assistantes maternelles avec une stabilité du nombre d'enfant avec un besoin d'accueil ?
- Concernant les assistantes maternelles, y a-t-il un manque d'intérêt pour le métier ? (Besoin de reconnaissance, de formation ? de professionnalisation ? quelles sont les difficultés rencontrées avec les parents ? L'offre de formation est-elle suffisante ?
- Les assistantes maternelles sont-elles suffisamment flexibles pour répondre aux situations spécifiques d'accueil ?
- Les professionnels, sont-ils suffisamment formés pour accueillir des enfants et des jeunes en situation de handicap ?
- Même si la fréquentation a augmenté sur les Accueils du SIVU ces dernières années, ou vont les enfants qui ne fréquentent pas les accueils enfance et jeunesse du SIVU ?
- Y a-t-il beaucoup de parents en congés parentale à taux plein ou partiel ?

Les solutions à travailler (à relier aux fiches-actions à suivre) :

- Sonder les parents sur leurs attentes en matière de mode d'accueil en général ? (Des plus petits au plus grand : tranche d'âge à définir).
- Mettre en place un RPE ?
- Imaginer un accueil collectif petite enfance à l'échelle du SIVU ? (Crèche ; Micro-Crèche ?)



FICHE ACTION COMMUNE AUX 4 THEMATIQUES CHOISIES

Présenter l'ensemble des aides et dispositifs de la Caf en Action sociale

Diagnostic initial

- Méconnaissance de l'ensemble des aides, notamment les dernières créées (ex : PS JEUNES, etc...)

Public cible

Les élu(e)s et
technicien(ne)s des 3
collectivités

Objectifs opérationnels

- Organiser une présentation

Modalités de mise en œuvre

- Programmer un temps sur ce sujet et le préparer

Echéance de réalisation

Fin 2023

Services mobilisés et responsable de l'action

- Les 3 collectivités en lien avec l'agent de développement de la Caf de la Mayenne.

Partenaires sollicités

- /

Indicateurs d'évaluation

- Temps programmé et réalisé



FICHE ACTION COMMUNE AUX 4 THEMATIQUES CHOISIES

Faire une enquête de besoins auprès des familles

Diagnostic initial

- Méconnaissance des besoins des familles, notamment concernant l'accueil des enfants de moins de 3 ans sur les 2 communes.

Public cible

Les familles avec au moins un enfant à charge (tranche s d'âge à définir)

Objectifs opérationnels

- Faire une enquête soit en interne ou via l'externe et la diffuser

Modalités de mise en œuvre :

- A définir

Echéance de réalisation

Fin 2023

Services mobilisés et responsable de l'action

- Les 3 collectivités en lien avec l'agent de développement de la Caf de la Mayenne.
- Faire appel à un tiers ? (si oui aide possible de la Caf : Cf ingénierie CTG)

Partenaires sollicités

- ?

Indicateurs d'évaluation

- Enquête réalisée
- Taux de réponse des familles



FICHE ACTION PETITE ENFANCE

Mettre en œuvre un service RPE

Diagnostic initial

- Accompagner les assistantes maternelles et les soutenir dans leur profession
- Accompagner les familles sur l'accueil du jeune enfant

Public cible

Les assistantes maternelles et les familles des 2 communes

Objectifs opérationnels

- Au préalable, organiser un temps d'information et d'échange en direction des assistantes maternelles des 2 communes avec la présence de la Caf : Présenter ce qu'est un RPE et recueillir les besoins des assistantes maternelles
- Si besoin confirmé, étudier la mise en place d'un RPE, notamment en se rapprochant de l'agglo Lavalloise et des communes environnantes couvertes ou non par un RPE.

Modalités de mise en œuvre :

- A définir : cette action est-elle portée par le SIVU ou les communes ?

Echéance de réalisation

2024

Services mobilisés et responsable de l'action

- Les collectivités (SIVU et les 2 communes) en lien avec l'agent de développement de la Caf de la Mayenne.

Partenaires sollicités

- ?

Indicateurs d'évaluation

- RPE effectif



FICHE ACTION PETITE ENFANCE

Etudier et réfléchir à l'ouverture d'un mode d'accueil collectif pour les 0 - 3 ans ou 0- 6 ans

Diagnostic initial

- Baisse d'activité des assistantes maternelles et part importante de + de 55ans
- Le projet d'implantation d'une structure privée viendra-t-il pallier le manque d'offre ?
- Observer la dynamique d'installation des assistantes maternelles à domicile ou en MAM

Public cible

Les familles des 2 communes

Objectifs opérationnels

- Etudier toutes les possibilités et présenter une situation concrète (organisation matérielle et financière).

Modalités de mise en œuvre :

- A définir : cette action est-elle portée par le SIVU ou les communes

Echéance de réalisation

2025

Services mobilisés et responsable de l'action

- Les collectivités (SIVU et les 2 communes) en lien avec l'agent de développement de la Caf de la Mayenne.

Partenaires sollicités

- ?

Indicateurs d'évaluation

- Accueil effectif



FICHE ACTION ENFANCE

Développer la prise en charge des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaire et extrascolaire

Diagnostic initial

- Difficultés de prise en charge des enfants dans des conditions idéales au sein des ALSH périscolaire et extrascolaire du SIVU et des 2 communes

Public cible

Les familles confrontées à ces situations

Objectifs opérationnels

- Identifier les besoins matériels, humains et financier
- Sensibiliser / former les personnels accueillant à ces situations.

Modalités de mise en œuvre :

- A définir

Echéance de réalisation

2023

Services mobilisés et responsable de l'action

- Les 3 collectivités en lien avec l'agent de développement de la Caf de la Mayenne.

Partenaires sollicités

- ?

Indicateurs d'évaluation

-



FICHE ACTION ENFANCE

Améliorer les conditions matérielles des services ALSH existants.

Diagnostic initial

- Gestion des inscriptions et de la facturation ALSH chronophage
- Problème de mobilité entre les 2 communes
- Renouvellement et besoin de matériel pédagogique
- Problème d'aménagement des locaux

Public cible

Objectifs opérationnels

- Etudier l'acquisition d'un logiciel de gestion ALSH
- Etudier l'acquisition d'un moyen de transport
- Etudier l'acquisition de moyens matériels pédagogiques supplémentaires
- Identifier les besoins d'aménagement des locaux utilisés (notamment salle des Lucioles – Parné)

Modalités de mise en œuvre :

- A définir

Echéance de réalisation

2025

Services mobilisés et responsable de l'action

- Les 3 collectivités en lien avec l'agent de développement de la Caf de la Mayenne pour éventuelle demande de financements.

Partenaires sollicités

- ?

Indicateurs d'évaluation

-



FICHE ACTION JEUNESSE

Développer l'animation jeunesse

Diagnostic initial

- Problème de mobilité entre les 2 communes
- Renouvellement et besoin de matériel pédagogique et mobilier
- Vérifier le besoin d'accompagnement des projets des jeunes

Public cible

Objectifs opérationnels

- Etudier l'acquisition de moyens matériels pédagogiques supplémentaires
- Identifier les besoins des jeunes
- Travailler le levier de la « Prestation de service Jeunes » de la Caf

Modalités de mise en œuvre :

- A définir

Echéance de réalisation

2025

Services mobilisés et responsable de l'action

- Les 3 collectivités en lien avec l'agent de développement de la Caf de la Mayenne.

Partenaires sollicités

- ?

Indicateurs d'évaluation

-



FICHE ACTION PARENTALITE

Organiser une (ou des) soirée(s) d'information pour les parents

Diagnostic initial

- Besoin des parents d'être accompagné
- Sensibiliser les parents sur leurs droits et devoirs

Public cible

Les parents d'enfants des 2 communes

Objectifs opérationnels

- Proposer une soirée avec un intervenant extérieur

Modalités de mise en œuvre :

- A définir : cette action est-elle portée par le SIVU ou les communes

Echéance de réalisation

2024

Services mobilisés et responsable de l'action

- Les collectivités (SIVU et les 2 communes) en lien la Caf de la Mayenne (Soutien au titre du REAAP)

Partenaires sollicités

- ?

Indicateurs d'évaluation

- Action effective
- Nombre de participants



Zoom : La gouvernance de la CTG sur le territoire du SIVU CIPAJ et les communes de Forcé et Parné sur Roc

Un comité de pilotage composé d'élus, des professionnels, de l'agent de développement de la Caf est présidé par la présidente du SIVU. Il s'agit du conseil du SIVU.

Son rôle :

- Impulse la démarche
- Valide les orientations, les stratégies
- Définit les actions
- Réalise le bilan annuels (données qualitatives et quantitatives)
- Evalue les actions de la CTG, leurs impacts et leurs plus-values
- Propose des mesures correctives.

Pour le démarrage, ce comité s'est réuni 4 fois en 2022 depuis le 12 juillet. Le dernier comité de pilotage du 5 décembre a validé les propositions d'actions travaillées le 23 septembre et le 19 octobre 2022. Ce second semestre 2022 a été consacré à la définition du plan d'action. La mise en œuvre des actions débutera à compter du 01/01/2023.

La démarche est pilotée par un professionnel du SIVU en tant que chargé de coopération CTG à hauteur de 0.22 ETP (il s'agit de Madame Charlène Radé au 05/12/2022). Cette fonction est appuyée d'un comité technique composé de l'agent de développement de la Caf – la Présidence du SIVU – la vice-présidence du SIVU – la directrice ALSH périscolaire de la commune de Parné sur Roc. Cette instance n'est pas figée et reste ouverte à d'autres personnes.

A compter du 01/01/2023 et en fonction des actions à mettre en œuvre, le temps de travail du chargé de coopération pourra être questionné et évoluer.

Le comité de pilotage et le comité technique assureront le suivi et la mise en œuvre du plan d'action sur la période de cette CTG. Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an.



Convention
TERRITORIALE
Globale



COMMUNE
ST BERTHEVIN





La commune de St Berthevin est déjà couverte par un certain nombre d'équipements couvrant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité.

Le pilotage de ces actions est déjà en place. La commune est donc la poursuite de l'existant (Cf. Liste des équipements) tout en ayant une vigilance sur les besoins émergents (création d'un LAEP en 2023).

Action 1 : Création d'un LAEP

Diagnostic initial	Public cible
Expérimentation de temps d'accueil enfants/parents sur l'année 2021/2022 concluante. Taux de monoparentalité avec enfant de moins de 3 ans des plus importants sur l'agglomération (10%).	Les familles avec enfant de moins de 6 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Déployer le service lieu d'accueil enfants parents sur le territoire Offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants ; Rompre l'isolement des parents et favoriser les échanges entre adultes ; Renforcer les liens parents-enfants, dans un cadre préventif sans visée thérapeutique ni éducative	Projet à travailler sur le champ parentalité avec la Caf et les acteurs parentalité en vue d'un agrément donné par la commission d'action sociale de la Caf.
	Echéances de réalisation
	1 ^{er} janvier 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Commune de St Berthevin	Développement des Lieux d'accueil enfants parents Tendre un « panier d'offre parentalité » : 1 REAAP, 1 CLAS, 1 LAEP
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Commune St Berthevin Caf	Fréquentation des familles et enfants Nombre d'heures de fonctionnement (ouverture et organisation)



ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Selon le schéma suivant, reste à approfondir avec l'ensemble des collectivités. Les instances de pilotage étant hétérogènes sur le territoire.

Certaines collectivités ont des instances de pilotage en place totalement ou partiellement en lien avec les thématiques de la CTG.

L'objectif fixé est de s'appuyer sur ce qui existe déjà quand elles existent et de les adapter au plan d'action et champs de la CTG.

Certaines instances seront à créer, ce qui fera l'objet d'une réflexion globale sur le territoire. Cf. fiche action transversale.

RAPPEL DES INSTANCES ATTENDUES :

• **LE COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)**

- ✓ Impulser la démarche
- ✓ Valider les orientations, les stratégies et les actions prioritaires
- ✓ Est garant de l'évaluation
- ✓ Envisager les perspectives
- ✓ Proposer la convention

Il travaille en lien avec différents comités thématiques : les allers-retours entre le Copil et les comités opérationnels thématiques permettent d'adapter les objectifs de la Ctg.

• **LES COMITÉS THÉMATIQUES**

- ✓ Mettre en œuvre des actions
- ✓ Elaborer les fiches actions
- ✓ Assurer la mise en place des actions en suivant le plan d'actions validé par le COPIL

• **LA CELLULE DE SUIVI**

- ✓ Réaliser les bilans annuels (données qualitatives et quantitatives)
- ✓ Evaluer les actions de la CTG, leurs impacts et leurs plus-value (fin de période contractuelle)
- ✓ Proposer des mesures correctives.

• **LE CHARGÉ DE COOPÉRATION CTG* cf. Référentiel ci-dessous**

- ✓ Mettre en œuvre les orientations de la collectivité locale en matière de développement des services aux familles sur le territoire
- ✓ Participer à l'animation de la démarche CTG sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles au côté de la Caf
- ✓ Mettre en œuvre, suivre et atteindre les objectifs de la CTG



Vers une fonction de chargée de coopération Ctg

En soutenant l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, la coopération entre les acteurs du territoire participe aux objectifs des Ctg. Dans le cadre de la Cog 2018-2022, les coordinations existantes évoluent vers des postes de coopération, au projet, en lien direct avec les objectifs prioritaires de la Cog. Elles se déploient en réponse aux priorités de la Cog sur les champs de l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants pauvres, du développement des offres de services en territoires prioritaires, de l'accompagnement spécifiques des familles monoparentales, l'optimisation du fonctionnement des services aux familles, etc.

Ces fonctions de coopération soutiennent les perspectives de transfert ou de prises de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent la Branche et qui sont, pour l'essentiel, facultatives : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique, etc. Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.

Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, les Caf accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales. Afin d'accompagner la montée en compétences et/ou la mobilisation du profil requis, vous trouverez ci-dessous :

1. le référentiel d'emploi correspondant au poste de chargé de coopération Ctg, reflet d'une augmentation de l'exigence de qualification, de thématiques couvertes et de pilotage de projets en cohérence avec les objectifs prioritaires de la Cog ;
2. les indicateurs de régulation à l'échelon national et local ;
3. les indicateurs de suivi et d'évaluation de cette fonction qui participe à l'atteinte de ses objectifs en matière de soutien au développement de nouveaux services et de nouveaux partenariats et de prise de compétence à l'intercommunalité, notamment petite enfance.

1. Le référentiel du poste de chargé de coopération Ctg

- ▶ Le référentiel d'emploi national ci-dessous a été élaboré sur la base du référentiel métier du Cnfpt et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf. Ce référentiel national permettra d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire, via les Ctg.
- ▶ Cette fonction de coopération devra être assurée par un professionnel extérieur à la Caf et reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale. Compte tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement : le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.



- ▶ C'est pourquoi, au fur et à mesure du renouvellement du cadre contractuel avec les collectivités locales, chaque Caf est appelée à formaliser avec les collectivités concernées les conditions de la transformation progressive de la fonction vers un poste respectant :
 - les attendus du référentiel joint ;
 - le renforcement des modalités de suivi de l'action de chaque collaborateur financé dans le cadre de cette fonction auprès de la collectivité.

2. Les indicateurs de régulation

A l'échelon local, le niveau de prise en charge du poste doit être mis en lien avec les objectifs et les enjeux liés aux reconfigurations locales : la taille de la commune, la qualité du partenariat, le niveau et le continuum de services aux familles sont autant de facteurs qui entrent en jeu dans les attendus de cette fonction. Ces aspects doivent être négociés avec la collectivité locale.

La Cnaf détermine des enveloppes dédiées au pilotage au sein des blocs de dépenses petite enfance et enfance (3-11ans) et tient compte de l'ampleur des coordinations existantes par Caf pour attribuer les compléments financiers sollicités.

3. Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Les effets de la fonction de coopération sont mesurés au terme de l'engagement pluriannuel.

A l'échelon de l'Epci ou de la commune, le suivi et l'évaluation de la fonction de chargé de coopération seront appréciés au regard :

- ▶ des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi ci-dessous ;
- ▶ des objectifs de développement de nouveaux services, de nouveaux partenariats et de nouvelles prises de compétences à l'échelon de l'intercommunalité fixées dans le cadre de la Ctg.

L'amélioration via le nouveau système d'information du suivi de l'impact de cette coopération sur le développement de l'offre permettra de réaliser des bilans qualitatifs et quantitatifs plus complet et plus réguliers.



Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

<p>Définition</p>	<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<p>Contexte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
<p>Attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ▶ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage <ul style="list-style-type: none"> - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial - Identifier des tendances et facteurs d'évolution - Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité - Traduire les orientations politiques en plans d'action - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ▶ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels - Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté - Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur



	<p>engagement citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante. - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique <p>► Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité - Favoriser les échanges d'expériences <p>► Organisation et animation de la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement <p>► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
--	---

<p>Activités</p>	<p>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs <p>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission <p>Animer la mise en réseau des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale <p>Organiser et animer la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
-------------------------	--



**Convention
TERRITORIALE
Globale**



ANNEXE 5 – Evaluation

CF. ENJEU 1 : La gouvernance

Axe 1 : Déployer les moyens humains nécessaires à la coordination des projets de territoire

Action 1 : Création d'un ou de poste(s) de chargé(s) de coopération

Diagnostic initial	Public cible
Manque de ressources professionnelles pour coordonner les politiques et favoriser une réflexion partagée	Les collectivités / professionnels et élus
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Etat des lieux des coordinateurs existants Evaluation des besoins, à l'échelle des communes, à l'échelle intercommunale	Réflexion à partager avec l'ensemble du territoire, élus et professionnels. Un ou des chargés de coopération possible
Objectifs du poste Cf. Référentiel de poste	Echéances de réalisation
	Dès 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Collectivités	Cf. Référentiel de poste
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Action transversale Toutes les collectivités couvertes ou à l'être, par une CTG	ETP consacrés à la fonction

Axe 2 : Assurer un pilotage adapté des projets de territoire

Action 1 : Mise en place d'instances de pilotage partenariales en complémentarité avec celles qui existent déjà

Diagnostic initial	Public cible
Hétérogénéité des instances de pilotage sur le territoire	Les collectivités / professionnels et élus
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Impulser la démarche Valider les orientations, les stratégies et les actions prioritaires	Co-animation avec l'agent de développement Caf
Est garant de l'évaluation Envisager les perspectives	Echéances de réalisation
	Dès 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargés de coopération	Organisation d'au moins une réunion de pilotage par an.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Action transversale Toutes les collectivités couvertes ou à l'être, par une CTG et partenaires associés selon les sujets	Nombre de réunions par an



ANNEXE 6 – Délibérations des conseils municipaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-178-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22